© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2003

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2003

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
tel: (416) 362-5211
toll free: 1-800-387-2689
fax: (416) 362-6161
web: www.micromedia.ca

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

ANNUAL REPORT TO THE MINISTER

FOR THE YEAR 2004 - 2005

Ministry of Education
Advisory Council on Special Education
c/o Suite 710
2 Carlton Street
Toronto ON M5B 1J3

Ministère de l'Éducation
Conseil consultatif sur l'éducation
de l'enfance en difficulté
Bureau 710
2, rue Carlton
Toronto ON M5B 1J3

Ontario

June 10, 2005

Gerard Kennedy, MPP
Minister of Education
Ministry of Education
900 Bay Street
22nd Floor, Mowat Block
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Re: Annual Report of the Minister's Advisory Council on Special Education

Dear Minister Kennedy,

It is with considerable pleasure that, as Chair, I submit this report to you on the activities of your Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE) for the fiscal year 2004-2005.

On behalf of all MACSE members, I thank you for your ongoing support and active involvement with Council. I also wish to express appreciation for the many opportunities MACSE has been provided, during the past year, to contribute advice in the development and implementation of special education policy in the province of Ontario.

As in previous years, the attached report is a formal message to you documenting MACSE's foremost activities, observations and recommendations. I look forward to meeting with you to review Council's message in detail, and to respond to any questions that you may have.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair

Letter of Transmittal

Part 1:	Council's Message to the Minister
Part 2:	Activities of the Council in 2004 - 2005
Part 3:	2004 - 2005 Resolutions of the Council
Appendix 1.	Mandate and Structure of the Council
Appendix 2.	Members of the Council for 2004 - 2005
Appendix 3.	Minister's Advisory Council on Special Education: Subcommittees
Appendix 4.	Communication: Collaborating with the Community (Form)
Appendix 5.	Evaluation Analysis (Form)

106-01565/

PART 1

COUNCIL'S MESSAGE TO THE MINISTER

Dear Minister Kennedy,

The mandate of the Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE) is to advise you, as Minister, on any matter related to the establishment and provision of special education programs and services for exceptional pupils, including the identification and provision of early intervention programs for students with special needs. A more detailed description of the structure of Council and its mandate is attached as Appendix 1.

In order to fulfill this important responsibility, Council responds to proposals or positions of the Ministry of Education or other ministries that impact on students with special education needs. Council's voice is often heard through its representation on various Ministry work groups or other stakeholder advisory bodies. Members also document successful practices and challenges that are evident in the special education community. Each member of Council is requested to consult with the organizations in his or her constituency and to table a report at each MACSE meeting reflecting any input received. MACSE's role is to advise you on appropriate actions, following careful analysis of all of the information.

During the course of this year, MACSE had the opportunity to offer advice or participate in discussions related to a number of significant issues that affect exceptional students. This included, for example, recommendations on teacher performance appraisals, advice on the Effectiveness and Equity Fund, fostering a working relationship with the Literacy and Numeracy Secretariat, the Expert Panel for Literacy and Numeracy, Instruction for Students with Special Education Needs and recommendations made to the Rae Review report on "*Access to Post Secondary Education for Students with Disabilities*".

MACSE developed a total of 12 position papers and 10 critical paths to reflect current trends, focusing on student outcomes for students with special needs. Terms of Reference for MACSE's 11 standing and ad hoc committees were revised to reflect Council's priorities and new vision and mission statement. MACSE has also begun work on developing an accountability framework as one of the key recommendations from MACSE's special education policy framework.

Council continues to collaborate with other ministries through their participation at council meetings. Council's voice was also heard through the participation of its Chair in

the Ministry of Education's Early Reading and Early Mathematics initiatives and by meeting with the former Deputy Minister of Education, Sue Herbert, and the Assistant Deputy Minister of the Ministry of Children and Youth Services (MCYC); the Parliamentary Assistant to the Minister of Education, the Minister of Finance regarding the 2005 Ontario budget; and the Curriculum Implementation Partnership, a group of education and community leaders who meet regularly to share ideas and make recommendations as they review implementation progress of the Ontario curriculum.

Council Chair attended several special engagements with:

- Boards of Education
- Special Education Advisory Committees (SEAC'S)
- Human Rights Commission's Consultation on Education and Disability
- Special Needs Organizations
- The Ministry's Autism Advisory Committee
- Education Equality and Accountability Office (EQAO)
- The Post Secondary Review Committee and
- Various stakeholder Organizations.

Message

This annual message highlights the significant observations, conclusions and recommendations developed by your Advisory Council during the course of the fiscal year 2004-2005. As in past years, Council's formal advice is expressed, in part, through a series of resolutions which are included as Part 3 of this report.

The Resolutions provide guidance with respect to:

- provincial Grade 10 testing
- a new funding model for student transportation
- the development of school boards' annual accessibility plans, as per the Ontarians with Disabilities Act
- the adjudication process for students to obtain their graduation literacy requirement
- a review of the Safe Schools Act with respect to its impact on students with special needs
- the development of a special education policy framework
- the development of terms of reference for MACSE committees
- the creation of the Effectiveness and Efficiency Office
- the development of the criteria for the Effectiveness and Equity Fund
- the set up and maintenance of assistive devices that students need as outlined in the student's IEP

- the revision of the Ministry of Education's definition of categories of exceptionalities for use by school boards to identify students as "exceptional" through the IPRC process
- school boards' compliance with Regulation 306 (Special Education Plans) and the School Board Special Education Plan standards
- compliance with Regulation 306 (Special Education Plans)
- school health support programs (PPM 81)
- coordinated services
- a resource guide for Planning Entry to School
- stable funding to school boards for the calendar year 2005-06
- successful practices to meet the needs of students who require Section 20 programs.

In addition, this report reflects Council's ongoing advice based upon priorities that have evolved over several years. Council's priorities focus on areas intended to ensure that students with special education needs are provided with the programs and services they require to attend, participate and progress in school.

The key priority areas include:

- Terms of Reference for each MACSE committee
- Position papers and critical paths
- Vision statement, mission, principles and key objectives
- "*A Policy Framework for Special Education in Ontario*"
- Accountability framework for special education
- School board funding
- Professional development for teachers and support staff
- Teacher performance appraisals
- Transportation for students with special needs
- Provincial Testing
- Early reading and early mathematics initiatives
- Planning entry to school
- The Rae Review report on "*Access to Post Secondary Education for Students with Disabilities*
- Achieving and Sustaining Excellence in Special Education
- Expert Panel for Literacy and Numeracy
- Effectiveness and Equity Fund
- Human Rights Commission Guidelines
- Ontario Disabilities Act
- Coordination of Services

Terms of Reference for MACSE Committees

Terms of Reference (TOR) were developed for each standing and ad hoc committee. These committees provided critical analysis and recommendations to the Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE) on principles and practices that will ensure effective, results-based special education policies, programs and services.

The objective of developing TOR for each committee was to enable MACSE to formulate advice to the Minister of Education on strategies that shift special education's focus from process compliance to results orientation, strengthen special education partnerships and reinforce accountability for enhanced student achievement.

Recommendations include:

- developing an accountability framework for special education that is aligned with broader, strategic directions in education (e.g., Effectiveness and Efficiency Office); performance measures for special education; reporting methods and processes; role definitions and performance expectations for partners who directly affect student achievement
- ensuring the most effective instructional strategies are utilized; fairness and transparency in measuring student progress against curriculum expectations
- ensuring curriculum policy and related resources reflect students' learning needs
- supporting regular classroom teachers in instructing and assessing students with special education needs
- ensuring students have every opportunity to meet the graduation requirements of the Ontario Secondary School Diploma
- helping school boards and health and social service agencies work together to provide coordinated services to enable student learning
- preparing children so they are ready to learn upon entering school, and interventions are used to identify and address areas of concern
- providing the protection of a safe and respectful learning environment that offers accessible services for curriculum-related activities
- facilitating a smooth transition at school entry, between elementary and secondary panels, and post-secondary life
- building special education leadership; ensuring ongoing availability of competent professionals through recruitment, development and retention initiatives
- ensuring appropriate funding for special education programs and services
- establishing a special education research agenda
- capturing and sharing special education knowledge to enhance student achievement
- maximizing the use of technology to enhance student achievement
- improved literacy and numeracy for students with special education needs.

The following Terms of Reference were developed and approved in principle:

Standing Committees:

- Accountability and Partnerships
- Student Learning
- System Capacity

Ad Hoc Committees:

- Performance/Outcomes Measurement
- Secondary School Policy
- Education Funding
- Service Coordination
- Knowledge Management & Enabling Technology
- Student Instruction and Assessment
- Talent Management

Other:

- Special Education Policy Framework

Position papers

MACSE developed 12 position papers that describe the rationale for the quality of special education programs and services provided for students with special education needs. The position papers address, for example, the increasing need for specialized support personnel to work with students and provide recommendations. MACSE also supports provincial testing, including participation of students receiving special education programs and services, conditional upon these students receiving appropriate accommodations and having an equitable opportunity to meet the secondary school literacy requirement, which is needed to earn a diploma. The position papers provide historic background and recommendations on a number of significant issues including:

- equity of access to special education programs and services for all students with special education needs
- school board accountability
- provision of appropriate accommodations for students with special education needs when taking provincial tests
- special education funding
- the impact of the implementation of the Ontario Curriculum on students with special education needs
- supportive transition processes for students with special education needs to post-secondary education placements and/or to the community
- transportation of students with special education needs
- program equity for children in educational programs provided in care, treatment, custodial or correction facilities.

The following position papers were developed and approved in principle:

- Program Standards
- Special Education Policy Framework
- Special Education Funding
- Transportation
- Interministry Policy and Program Coordination
- Accountability and Standards
- Provincial Testing
- Teachers Assistants
- Student Transitions
- Native Students
- Early Years
- Student Safety

Vision Statement, Mission, Principles and Key Objectives

A strategic direction is set through a new vision for special education. In MACSE's vision, special education students reach their individual learning potential through student-centred infrastructure and an educational journey that is the means to a meaningful role in society. Students with special education needs maximize individual learning potential and are equipped to become contributing members of society. Parents play a significant role in their children's education. Decisions related to policy, programs, services and funding are made with these goals in mind.

MACSE's vision: "In Ontario, students with special education needs achieve their learning potential and become contributing members of society through student-centred policies, programs and services".

MACSE's strategic plan sets out a mission that identifies major goals intended to actualize higher student achievement through five key elements: leadership; policies, programs and services; system capacity; partnership; and accountability. Core values and guiding principles articulate a common set of attributes and expectations unique to special education.

"Excellence" is demonstrated when students maximize their learning potential through the quality of programs, services and system support special education provides. The framework seeks to enhance the learning potential of students with special education needs.

A Policy Framework for Special Education in Ontario

As the next step in strategic planning, MACSE identified a need for a policy framework for special education to enable identification, analysis and effective response to such critical issues as accountability, standards and funding. MACSE's desired outcome for the policy framework includes:

- ensuring higher educational achievement for students with special education needs; and Ministry of Education consideration when developing its special education policy framework
- articulating a strategic direction for special education
- providing a common basis for understanding and analyzing a range of issues facing special education
- enabling sectors to determine how well students with special education needs are meeting their educational objectives.

MACSE's policy framework focuses on ensuring our students reach their individual learning potential through an integrated mix of student-centered leadership and infrastructure, programs, services and partnerships.

Council used a strategic planning model as the basis for the framework because it allowed Council to create a framework for action, rather than a theoretical overview of special education in Ontario. Using the strategic planning discipline, it created the opportunity for Council to be forward-thinking in its deliberations, achieve alignment with the broader education agenda and priorities, be systematic in approach, and design attainable and measurable strategies for continuously improving special education

Council developed a policy framework for special education in Ontario for the Minister's consideration. The policy framework sets out a clear vision for the future of special education in Ontario, a set of values and principles that guide the journey, and an action plan that details just how special education will contribute to the government priority of attaining higher achievement for all students. This framework also includes accountability measures to clearly delineate roles and responsibilities for the planning and delivery of special education, and to ensure value for money spent, so that all students receive the support they require to enable an opportunity to reach their full potential.

In June 2004, MACSE approved the policy framework and is developing implementation plans which will include more detailed performance measures, a plan for additional consultation and general communication, clearer role / responsibility descriptions and timelines for implementation.

MACSE considered all strategies as essential for achieving the framework's objectives. However, we believe the greatest emphasis must be placed on:

- enhancing standards for special education
- ensuring appropriate funding for programs and services
- establishing and supporting an outcomes-based special education culture

Accountability in Special Education

The Accountability and Partnerships Standing Committee addressed a number of initiatives that affect accountability in special education. These included: School Board Special Education Plan Standards; the rewriting of the Ontarians with Disabilities Act; The Ontario Human Rights Commission (OHRC) Guidelines on Accessible Education; and the Individual Education Plans, A Resource Guide.

The Accountability and Partnerships Standing Committee also began developing an accountability framework as one of the key recommendations from MACSE's special education policy framework.

With policy support from the Ministry, the standing committee held a brainstorming session in February 2005 on accountability and methods for building shared understanding. At the session, committee members were introduced to critical concepts in accountability and current trends in public accountability (such as results-based management). The committee has started developing an accountability framework using logic modeling as its basis. With its deliberations aligned with government priorities, the Standing committee will present its recommended accountability framework to MACSE in June 2005 for discussion.

Funding Priorities

In order to address the above noted concerns, MACSE has identified the following action areas it recommends the Ministry of Education pursue:

- full implementation of the Education Equality Task Force (Rozanski Report) recommendations
- development of an accountability framework to ensure the greatest educational value for all dollars spent
- a review and analysis of the funding formula to ensure all students' needs are met through appropriate instructional programming and services
- continued protection of the special education funding envelope
- provision of research funding equivalent to 1% of the overall component of the special education grant
- a review of the delivery of special education in the secondary panel coincidental with an increase in the Special Education Per Pupil Amount (SEPPA) for secondary students
- ensuring that boards with declining enrolment have the funding to support the increasing numbers of students with high needs
- the development of a comprehensive transportation policy that accommodates the needs of exceptional students, including those related to participation in educationally related field trips, cooperative education placements and work experience programs
- the roll-out of the program standards for students with special needs accompanied by the appropriate adjustments to the funding formula to enable boards to fully implement them
- inter-linkage of a funding accountability framework for all ministries involved with school-aged children

- a policy review of education programs in care, treatment and correctional facilities, including funding adequacy, transition of students to and from these programs, transportation, availability of materials, and accountability to parents
- provision of a funding model based upon a single special education component (with the exception of the Special Incidence Portion or SIP amount) which is more census based and is supported by current educational research.

Professional Development for Teachers and Support Staff

MACSE has long advocated for enhancements to the professional development and renewal of teachers in the education of students with special needs. A position paper has been developed on the issue with recommendations for revisions to the professional learning plans. Council offers the following recommendations regarding professional development for teachers and support staff:

MACSE recommends a minimum of one day per year focusing exclusively on special education issues. The funding formula should be adjusted to include an amount dedicated to the provision of professional development support for special education support staff, teachers and administrators. Professional Development should also address the use of assistive and adaptive technology for exceptional students.

In addition, Council is concerned about the shortage of teachers of the Blind and would request that the Ministry of Training, Colleges and Universities make an exception to its requirement to have a minimum class size of 20 students in classes for training teachers of the Blind. Council is also concerned that there are no teacher qualifications or requirements for communicating in American Sign Language (ASL/LSQ) and would urge that this issue be addressed.

Council also recommends teacher access to 'just in time' resources when addressing the needs of special education students, such as web access. Training in the use of assistive and adaptive technologies for students with special needs has also been recommended by MACSE.

Teacher Performance Appraisals (TPA)

MACSE participated in the Teacher Performance Appraisal Client Group meeting in the fall of 2004 and provided feedback on seven components regarding the current TPA system, such as the cycle, forms, rubrics/competencies, rating scale, parent/pupil survey and the annual learning plan. MACSE's position on the Teacher Performance Appraisals is as follows:

- MACSE supports one evaluation per year for new teachers and every four years for experienced and exemplary teachers: A longer cycle recognizes and builds upon strengths of exemplary teachers
- MACSE believes that providing frequent support to new teachers promotes retention to the profession, and that more focus should be put on mentorship to new teachers by experienced teachers
- MACSE supports a school principal's right to initiate a performance appraisal cycle for teachers experiencing difficulties. A mechanism for dealing with less

than acceptable performance has to be included in the appraisal system
- Competencies should be aligned with *The Standards of Practice* as set out by the College of Teachers; however, the number of rubrics should be reduced and refined to reflect various years of experience in the teaching profession
- The Performance Appraisal System should be easy to understand for parents and students
- MACSE supports the development of a mandatory two-year mentoring program for newly-certified teachers
- MACSE recommends that the teacher performance appraisal system take into account the development work on policies, programs and resources in special education.

Transportation of Exceptional Students

MACSE is supportive of the direction proposed in the Ministry document *Funding for Student Transportation: Toward a New Approach*, presented to the Transportation Review Committee on May 6, 2004. This model recognizes that transportation needs related to mobility issues, provision of special education programs, behavioral and safety issues must be adequately funded.

MACSE also believes that the Ministry should develop and release a comprehensive transportation policy requiring school boards to develop local operating procedures that incorporate the principles for the transportation of students with special education needs, as articulated in this document and which requires boards to:

- enable students with special education needs to attend curriculum related programming (field trips/co-op placements), to attend other board sponsored or inter-ministerial programs (including summer programs), and to participate in extra-curricular activities such as clubs and school events
- make a long-term commitment to the integration of students with special education needs on regular buses, where possible
- provide transportation for students in education programs in government approved care, treatment, custody and correctional facilities, as required, whether or not these programs are located in schools; and
- not make transportation the predominant consideration when making decisions about the range of special education programs and services to be provided for exceptional students, including decisions about whether to provide integrated and/or self-contained class placements.

Provincial Testing

The Ministry's accommodation policy must ensure that accommodations, which are normally available to students in the classroom in test situations, are also available to students when taking the OSSLT. MACSE believes that the Ministry should review Policy Program Memorandum 127 (PPM 127) Ontario Secondary School Literacy Test-accommodations, Deferrals, and Exemptions, and EQAO should review its Guide for Accommodations, Special Provisions, Deferrals and Exemptions for the OSSLT, with the view to updating each based on this experience and the principle articulated above.

Curriculum Review

MACSE participated in the Ministry's curriculum review process and has made specific recommendations that every curriculum document contain a reference to the Special Education Companion. Recommendations were made to the following documents:

- The Kindergarten Program
- The Ontario Curriculum - Grades 1-8 Language
- The Ontario Curriculum - Grades 9 to 12, English As a Second Language and English Literacy Development
- The Ontario Curriculum - Grades 9 and 10 English
- The Ontario Curriculum - English, The Ontario Secondary Literacy Course (OSSLC) Grade 12
- The Ontario Curriculum - Grades 11 and 12 English

Teachers' Assistants

MACSE developed a specific position paper on the topic of teaching assistants. Currently, mandated standards for educational assistants' programs in Ontario colleges do not exist. School boards are not required by legislation to hire trained educational assistants. Section 170.3 of the Education Act does, however, provide for making regulations governing duties and minimum qualifications of persons who are assigned to assist teachers or complement instructors.

In 1997, MACSE passed the following resolution: "That the Ministry of Education and Training provide leadership in establishing requirements for educational assistants in the Education Act." This resolution supported a recommendation forwarded by the Ontario Council for Exceptional Children (OCEC) in 1997.

A fact worth noting is that the number of teacher assistants increased by 66% from 1990 – 2000. MACSE strongly believes that the need for specially trained teacher assistants to assist children in reaching their full potential will increase, given the new medical technologies, increasing understanding through research on learning disabilities and reading and numeracy difficulties, and greater parental expectations. The Ministry of Training, Colleges and Universities needs to ensure that access to standardized quality programs across the province is available so that special needs school students are being supported by qualified, knowledgeable educational assistants. Boards need to know and recognize that more and more, trained, certified educational assistants are needed and that Boards may be in jeopardy if skilled assistants are not hired and on-going training is not provided.

Following are MACSE's recommendations:

The Ministry of Education communicate with the Ministry of Training, Colleges and Universities the recommendation that MTCU work with colleges to develop exceptionality specific program standards for Educational Assistant courses.

The Ministry of Education, in accordance with Regulation 306 Section 3(1), issue guidelines to school boards to develop, as part of their annual Special Education Plans, strategies and goals for the hiring of qualified, specifically trained educational assistants. The plans would include development of:

- job descriptions for specific educational assistant positions - based upon student needs identified through IPRC's
- salaries and grids that reflect expertise and experience
- on-going, regular training and support plans for presently hired personnel
- a time-frame for completion of training of currently employed personnel
- a time-frame for hiring trained personnel

MACSE also recommends that the Ministry of Education initiate changes to the Education Act (Section 170.3) to require Boards to comply with guidelines on training expectations and hiring criteria for teacher assistants. It is also recommended that the Ministry of Education conduct an analysis of the definition of Educational Assistant, training, safety and legal issues noted in this position paper.

Student Success Initiatives

Council is supportive of the direction taken by the Student Success working group to explore a variety of successful pathways for all students to achieve their post secondary goals and employment. MACSE supports the principle that, while students with special education needs will be included in this initiative, any funding to support this Student Success initiative will be separate and apart from the special education funding envelope.

Provincial Auditor's Report

During the audit process, several members of the Council met with staff from the office of the Provincial Auditor to discuss special education compliance issue. Council is supportive of the recommendations in the Auditor's final report and looks forward to providing input and advice to the Ministry on how to respond to the ongoing Provincial Auditor's recommendations.

Ontario Special Education Tribunals

MACSE is supportive of the work of the Tribunals and of the role they play in ensuring accountability for special education programs and services. MACSE has heard concerns about uncertainty regarding procedures, process and timelines. Council has recommended that the Ontario Special Education Tribunals clarify procedures and timelines and that there be consideration of the development of rules of procedure as well as an information guide for parties appearing before the Tribunals. MACSE also recommends that the government investigate mediation as part of the Tribunals' dispute resolution process.

Student Transitions

MACSE believes that all students, regardless of exceptionality or level of support needed, should expect educators and families to see their strengths and aim high for their future. The transition planning process must not be limited to currently existing and traditional opportunities for post secondary activities. Individualized planning is not an end unto itself, but a process that helps build relationships and connections in community. The goal for all students must be a meaningful life in community. The transition plan should reflect this, and assist the student in obtaining the supports necessary to achieve both educational and vocational goals.

Global transition issues that should be discussed in the upcoming years are the necessary pre-school and post-school services; the sharing of information between outside agencies and the school system; resources needed to assist in effective transition; and community supports during the school years.

MACSE recommends that:

- the Ministry of Education inquire if school boards assign staff responsibility for transition planning
- models of transition support for students in all exceptionalities in their school boards and communities be developed and published
- the Ministry of Education identify and track students with special education needs to ensure that they are receiving the pre-school services they require to enable them to be successfully transitioned into the school system, including:
  - determining if Transition Coordinators are in place for children with autism transitioning from Intensive Behavioral Intervention services to schools;
  - recognition of the need for universal infant vision screening and prompt referral to and placement in specialized pre-school intervention services for infants with visual impairment; and
  - timely and seamless transition plans from the Universal Infant Hearing Program to school-based programs to ensure continued communication and audiological supports for pre-school and school-aged deaf and hard of hearing children.

Rae Review Report on *"Access to Post Secondary Education for Students with Disabilities"*

MACSE participated in the consultation process of the Rae Review report on *"Access to Post Secondary Education for Students with Disabilities"*, and made a number of recommendations to the review of the design and funding of post secondary education in Ontario. In particular, MACSE recommendations focused on a range of supports and services necessary to appropriately accommodate students with variety of special needs attending a post secondary institution to increase participation and success in higher education, improve quality of post secondary study, a coordinated system in order to meet Ontario's goal for higher education, and approaches on paying for higher education. MACSE supports the government's commitment to make Ontario's postsecondary education system a model for others to follow. The following are some of MACSE's recommendations in no particular order:

- **Accessibility**: Students with special needs attending post secondary institutions should be expected to meet the same standards and course requirements as their peers without special needs, with accommodations that permit equitable access to courses and the demonstration of learning

- **Improve the Quality of Higher Education:** Enhance student success by significantly improving the quality of teaching

- **System Design**: There is a need for a seamless transition from secondary school to college or university, including necessary orientation to campus facilities and provision of required accommodations on the first day of school without re-assessing the student's needs

- **Funding**: Dedicated funding for any necessary re-assessment or first-time assessment requirements of students' learning strengths and needs. Access to the Bursary for Students with Disabilities (BSWD) for students who are not eligible for Ontario Student Assistant Program (OSAP)

- **Accountability:** Establish an accountability framework that sets out roles, responsibilities and expectations for post secondary education to ensure maximum effectiveness. An accountability framework for post secondary education should become the foundation for policies, programs and services. It should be premised on an articulated vision that reflects the values and principles of student-centeredness, accessibility, quality, system capacity, funding and accountability. The accountability framework should clearly define critical concepts (such as *accountability* and *quality*) to create a common understanding. It should also identify all partners responsible for post secondary education, including the secondary-education and private sectors. The framework should include strategies and models that facilitate and reinforce accountability principles and practices, ultimately enabling partners to fulfill their responsibilities as intended, and promoting a results-based culture.

Planning Entry to School

In January 2005, MACSE members had the opportunity to participate in focus groups and provide feedback on the proposed content of the document titled: *Planning Entry to School: A Resource Guide*. An overview presentation of the Guide was presented to MACSE by the Ministry's Special Education Policy and Programs Branch. MACSE adopted a motion supporting the development of the Guide and passed two Resolutions recommending that the Ministry of Education consider making a joint announcement with the Ministry of Children and Youth Services regarding the Guide, link it to the Best Start initiative and have the Ministry of Education develop a parent guide on entry to school.

Diagnosis of Attention-Deficit / Hyperactivity Disorder (ADHD) in Post-Secondary Students

MACSE addressed with the Ministry of Colleges and Universities their omission of Psychologists and Psychological Associates who are authorized to diagnose ADHD in Ontario under the Regulated Health Professions Act. The Ministry had set their

guidelines for diagnosis based on the Government of Canada's expanded definition of permanent disabilities under the CSG, and a section was added to the manual to reflect these changes. The definition included a note relating to the diagnosis of ADHD, with the wording: "ADD and ADHD are neuropsychological disabilities, not learning disabilities; therefore a medical certificate is required, not a learning disability assessment". As a result, the Ministry of Colleges and Universities required that the student obtain a certificate from a medical practitioner in order to be eligible for program accommodations at the post-secondary level for ADD or ADHD.

This revision provides students access to a broader range of regulated health professionals to make the diagnosis and recommend accommodations to their post-secondary programme, giving them greater accessibility. MACSE's further request was that Psychological Associates be added along with Psychologists to the list of qualified regulated health professionals who are authorized to diagnose ADD and ADHD.

Appreciation

Council would like to congratulate the Ministry for undertaking a number of initiatives related to improving school boards' leadership and capacity. These include: Regional Forums on Teaching Students with Autism, establishment of Literacy and Numeracy Secretariat, Student Success Initiative and various related expert panels.

CONCLUSION

This report reflects the most significant observations, challenges and recommendations arising from the work of the Minister's Advisory Council on Special Education for the year 2004-2005. Council is excited about the government's overall education agenda and looks forward to the opportunity to provide input to you as the agenda is implemented.

As Chair of your Council, I look forward to working with you over the coming year to ensure continuing improvements to special education programs and services for exceptional students.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair, on behalf of the Minister's Advisory Council on Special Education

PART 2

ACTIVITIES OF THE COUNCIL IN 2004 AND 2005

Membership

The Chair wishes to acknowledge the contributions of the late Ms Carol Yaworski, the member representing Learning Disabilities who passed away in January of 2005.

The Chair wishes to acknowledge the contributions of the following members whose terms expired on March 31, 2004:

Mr. Jean-Luc Bernard, Vice-Chair and Member representing Supervisory Officers and the French Language Community

Professor Raymond LeBlanc, Member representing Pervasive Developmental Disorder/Autism and the French Language Community

Ms Judy Ellis, Member representing Native Communities

The Chair wishes to acknowledge the contributions of the following members whose terms expired on March 31, 2005:

Ms Susanne Palmiere, Member representing Physical Disability
Ms Nancy Kirby, Member representing Trustees
Ms Norah-Lynn McIntyre, Member representing Deaf and hard of hearing

The Chair wishes to acknowledge the contributions of the following members who resigned due to personal reasons during this term.

Mr. Ken Goldberg, Member representing Social Workers
Ms. Barbara Uttley, Member representing Teachers

Meetings

The Council held meetings on **June 9, 10, 2004, October 20, 21, 2004, and on February 16, 17, 2005.**

The June 2004 agenda included the following topics:

- Priority Setting Exercise – Next Steps
- Accountability and Standards Position Paper / Program Standards

- Transition Issues
- MACSE's position papers
- Ministry Updates on:
  - Literacy and Numeracy Initiatives
  - Education Quality and Accountability Office (EQAO)
  - Education Quality and Accountability
  - Special Education Policy and Programs
  - Education Finance
  - Funding for Student Transportation
  - Ministry of Community, Family & Children's Services/Children and Youth Services
  - Ministry of Training, Colleges and Universities
  - Ministry of Health and Long-Term Care
  - Special Education Update
  - Special Education Policy Framework
  - MACSE's Priorities

The October 2004 agenda included the following topics:

- Brainstorming session – Funding model
- Ministry Updates on:
  - Ministry of Community and Social Services/Children and Youth
  - Services
  - Ministry of Training, Colleges and Universities
  - Ministry of Health and Long-Term Care
  - Individual Education Plan (IEP): A Resource Guide (2004)
  - EQAO - New Initiatives
  - Literacy and Numeracy Initiatives
  - Special Education Policy and Programs
  - Sector Successes/Challenges

The February 2005 agenda included the following topics:

- Ministry Updates on:
  - Ministry of Community and Social Services/Children and Youth
  - Services
  - Ministry of Training, Colleges and Universities
  - Ministry of Health and Long-Term Care
  - Policy for Ontario French Language and Francophone Community
  - Presentation - Best Start
  - Update - Literacy and Numeracy Initiatives
  - Update - Instruction and Leadership Development
  - Presentation - Literacy/Numeracy Secretariat
  - Update - Curriculum
  - Sector Successes/Challenges

The Honourable Gerard Kennedy, Minister of Education, attended the June 2004, October 2004 and February 2005 Council meetings. Members of the Council were pleased to hear the Minister's personal commitment to students with special education

needs and his continuing recognition of the role of his Advisory Council on Special Education.

Members of Standing and Ad Hoc Committees of Council participated in a number of teleconferences during the year to discuss initiatives such as:

- Education Funding
- Mandate of the Interministry Policy and Program Coordination Committee
- Special Education Expenditures
- Learning Opportunities Grant and Special Education Grant Expenditure Reporting
- Intensive Support Amount Comprehensive Review Results, and plans for Cycle 5
- Update on Rural Education Strategy
- Update on Transportation Funding
- Planning for Entry to School
- Process for Determining Successful Planning Practices
- Status of Review of Use of Physical Restraints
- Policy Framework for Children with Complex Special Needs
- Early Years Centres
- Provision of Specialized Services
- Delisting of Audiological Services
- Infant Vision Screening
- Infant Hearing Program
- Evaluation of Student Achievement
- Safe Schools

A list of the Standing and Ad Hoc Committees is attached as Appendix 3.

Consultations

During the course of the year, Council Chair, Lynn Ziraldo had opportunities to meet with the Minister of Education, the Deputy Minister of Education as well as with the Assistant Deputy Ministers of: Strategic Planning and Elementary/Secondary Programs; French Language Education and Educational Operations Division; and the Elementary/Secondary Business and Finance Division. These meetings provided the Chair with an opportunity to inform the Minister, Deputy Minister and Assistant Deputy Ministers about the work of Council while providing them with an opportunity to respond to Council's priorities, issues and recommendations.

Topics discussed included: special education funding, special education program standards, coordinated services, Special Education Advisory Committee (SEAC) training, provincial assessments, the Ontario Secondary School Literacy Course, the Ontario Curriculum Unit Planner, and the Rural Education Strategy.

Both the Council Chair and Vice-Chair met with the Curriculum Implementation Partnership Committee several times during the year. Issues discussed included the introduction of a Skills Passport and the need for additional supports for Students

Success and Initiatives.

Other activities included the Chair's attendance at meetings of provincial associations, including the Annual General Meeting of the Learning Disabilities Association and the Council for Exceptional Children. The Chair also attended and participated in the Ministry's At-Risk Symposium, which was organized for the benefit of school board teams.

The Chair and other members of Council met on several occasions with officials of the Ministry, representing various branches, in order to ensure that the perspective, concerns and recommendations of the Council were understood by those who have the responsibility for developing and implementing policies and programs that impact on exceptional students.

The Chair and other members of Council addressed audiences throughout Ontario, including school board SEAC meetings, parent organizations, professional groups and various special education additional qualification courses. This gave the opportunity to share information about Council's activities and provided an excellent forum for inviting input on pertinent issues. Members continued to liaise with the sectors they represent and obtain information about successful practices and challenges, which are shared with Council as a whole. This input is used to inform Council's understanding of issues and assists in setting its agenda for the following year. A sample of the form used by Council members to report on these consultations is attached as Appendix 4.

Self-evaluation

Council maintained its practice of continual assessment of its own effectiveness. A summary of evaluative feedback from Council members is provided to all members and to Ministry staff following each meeting. A sample of the feedback form used by Council members is attached as Appendix 5.

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

Part 3

of the

Annual Report to the Minister:

RESOLUTIONS

for the year

JUNE 2004 - FEBRUARY 2005

TABLE OF CONTENTS

Resolutions	**Page #**
MACSE Position Papers	25
Policy Framework for Special Education	25
MACSE Terms of Reference	25
EQAO	27
Student Transportation	27
School Board Accessibility Plans	28
Literacy	28
Adaptive Technology	29
Assistive Devices	29
Safe Schools Act	29
Student Success	29
Effectiveness and Equity Fund	29
Literacy and Numeracy	30
Planning Entry to School	30
IEP Resource Guide	31
Special Education Plans	33
School Health Support Services	32
Section 20 Programs	32

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

RESOLUTIONS FOR THE PERIOD JUNE 2004 TO FEBRUARY 2005

During the period June 2004 to February 2005, the Council made 37 resolutions. The resolutions are categorized as follows:

MACSE Position Papers

04/05.01.04 **Be it resolved:** That the Position Paper on Transportation of Exceptional Students be approved in principle.

04/05.01.05 **Be it resolved:** That the Position Paper on Special Education Funding be approved in principle.

04/05.01.06 **Be it resolved:** That the Position Paper on Interministry Policy and Program Coordination be approved in principle.

04/05.01.07 **Be it resolved:** That the Position Paper on Accountability and Standards be approved in principle.

04/05.01.08 **Be it resolved:** That the Position Papers on Provincial Testing, Program Standards, Teachers' Assistants, Student Transitions, Native Students, Early Years and Student Safety be approved in principle.

Policy Framework for Special Education

04/05.01.13 MACSE's recent strategic planning initiative identified a need for a policy framework for special education to enable analysis of critical issues, such as accountability standards and funding.

Be it resolved: That the Special Education Policy Framework developed by MACSE be approved in Principle.

MACSE Terms of Reference

04/05.02.01 **Whereas:** That the Terms of Reference for the Accountability and Partnerships Standing Committee be approved in principle;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Accountability and Partnerships Standing Committee be approved in principle.

04/05.02.02 **Whereas:** That the Terms of Reference for the Performance/ Outcomes / Measurement Ad Hoc Committee be approved in principle;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Performance /Outcomes / Measurement Ad Hoc Committee be approved in principle.

04/05.02.07 **Whereas:** That the Terms of Reference for the Education Funding Ad Hoc Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Education Funding Ad Hoc Committee be approved, as amended.

04/05.02.08 **Whereas:** That the Terms of Reference for the Knowledge Management and Enabling Technology Ad Hoc Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Knowledge Management and Enabling Technology Ad Hoc Committee be approved, as amended.

04/05.02.09 **Whereas:** That the Terms of Reference for the Talent Management Ad Hoc Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Talent Management Ad Hoc Committee be approved, as amended.

04/05.02.10 **Whereas**: That the Terms of Reference for the Secondary School Policy Ad Hoc Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Secondary School Policy Ad Hoc Committee be approved, as amended.

04/05.02.11 **Whereas**: That the Terms of Reference for the Service Coordination Ad Hoc Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Service Coordination Ad Hoc Committee be approved, as amended.

04/05.02.12 **Whereas**: That the Terms of Reference for the Student Instruction and Assessment Ad Hoc Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Student Instruction and Assessment Ad Hoc Committee be approved, as amended.

04/05.02.14 **Whereas**: That the Terms of Reference for the System Capacity Standing Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the System Capacity Standing Committee be approved.

04/05.02.16 **Whereas:** That the Terms of Reference for the Student Learning Standing Committee have been developed;

Be it resolved: That the Terms of Reference for the Student Learning Standing Committee be approved, as amended.

EQAO

04/05.01.01 **Whereas:** The print version of the Grade 10 test is standardized across the province, and EQAO provides this version to schools to scan into an appropriate text to speech software and because of the security involved in the contents of this test, there is a short lead time for schools to scan the document, and when you scan text to access the test electronically, you do not necessarily get a verbatim translation, those students who access the test in this manner may be disadvantaged.

Be it resolved: That the Ministry of Education request EQAO to provide a standardized scanned version of the test to all schools in all approved text to speech software formats.

Student Transportation

04/05.01.02 **Whereas:** The new funding model for student transportation gives the responsibility for all decisions related to the provision of student transportation to school boards and *The Education Act* does not have specific policy regarding the transportation of special education students;

Whereas: Section 190 of *The Education Act* provides the legislative authority for boards to transport pupils. Although students attending school in care, treatment, custodial or correction facilities are not pupils of the board, sub-section 190(3) allows boards to transport a person who is qualified to be a resident pupil of the board;

Be it resolved: That the Ministry develop a Policy Program Memorandum that requires boards to develop local transportation policies and procedures that: Accommodates the needs of students with disabilities to have barrier free transportation to and from school, (including personal support) to attend curriculum related programming (field trips/co-op placements), to attend

other board sponsored or inter-ministerial programs (including summer programs) and to attend extra-curricular activities such as clubs, school events.

- Includes a long-term commitment to the integration of exceptional students on regular buses, where possible.

- Provides transportation to allow students to attend special education programs and services, when the distance qualifies the student and/or the student is unable to safely walk.

- Provides for transportation to Section 20 Programs, which are more correctly called Programs in Government Approved Care, Treatment, Custody and Correctional Facilities.

School Board Accessibility Plans

04/05.01.03 **Whereas**: There is a requirement of the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) that all School Boards publish annual accessibility Plans. MACSE members are concerned that no guidelines, standards of measurement, or review process currently exist for the development of the plans;

Be it resolved: That the Ministry of Education request that the Ministry of Citizenship and Immigration:

- provide MACSE with an update of the results of the recent consultations held on the ODA;
- inform MACSE of any plans for assessing progress made on school board accessibility plans; and
- inform MACSE whether funds will be made available to help school boards implement their accessibility plans.

Be it resolved: That the Ministry of Education determine the feasibility of including the School Board Accessibility Plans as an addendum to Special Education Plans.

Literacy

04/05.01.09 **Whereas**: The Ministry of Education released a memo regarding an additional opportunity for students to obtain their graduation literacy requirement (adjudication process);

Be it resolved: That the Ministry of Education establishes a process to assess the adjudication process and report to MACSE.

Adaptive Technology

04/05.01.10 **Whereas**: MACSE has had a long standing interest in adaptive technology and the needs of exceptional students requiring texts in alternative formats;

Be it resolved: That the Ministry of Education amends the criteria for inclusion on the Trillium List to include only those publishers who provide electronic versions of textbooks.

Assistive Devices

04/05.02.13 **Whereas:** It is the responsibility of school boards to set up and maintain assistive devices obtained through ISA I funding;

Be it resolved: That the Ministry of Education communicate to boards that it is their responsibility in accordance with ISA I directives, to set up and maintain assistive devices that students need as outlined in the student's IEP.

Safe Schools Act

04/05.01.11 **Whereas**: There is a strong perception highlighted recently by OHRC and TDSB reports, that the *Safe Schools Act* and related school board policies are having a disproportionate impact on students with exceptionalities;

Be it resolved: That Ministry of Education conduct a review of the *Safe Schools Act* with respect to its impact on students with exceptionalities.

Student Success

04/05.01.12 **Whereas**: MACSE supports the Ministry of Education's Student Success Initiative (e.g., Turnaround Teams, locally developed courses, the literacy adjudication panel) (June 8, 2004 announcement);

Be it resolved: That MACSE be regularly updated regarding the Student Success Initiative.

Effectiveness and Equity Fund

04/05.02.03 **Whereas**: SEACs are an essential partner in the development of Board Special Education Plans;

Be it resolved: That any board applying for funds from the Effectiveness and Equity Fund be directed to demonstrate that they have consulted fully

with their SEACs and have the support of their plan in a manner consistent with the special education plan process.

04/05.02.04 **Whereas**: The Ministry of Education has established the Effectiveness and Equity Fund;

Be it resolved: That MACSE be consulted in decisions regarding the criteria for the Effectiveness and Equity Fund and be provided with regular updates.

04/05.02.05 **Whereas**: The Minister of Education is creating an Effectiveness and Efficiency Office;

Be it resolved: That MACSE be consulted on the development and ongoing activities of the Effectiveness and Efficiency Office.

04/05.03.06 **Whereas:** MACSE recommended in its letter dated October 27, 2004 to the Minister, uses for the Effectiveness and Equity fund;

Whereas: School Boards need lead time to plan programs and services for Special Education for 2005-06.

Be it resolved: MACSE recommends that the Effectiveness and Equity Fund be distributed for use by school boards in the 2004-05 school year;

Be it resolved: That MACSE recommends stable funding for 2005-06 and consider inflationary costs, while the new process for special education funding is being established for 2006-07 and onward.

Literacy and Numeracy

04/05.02.06 **Whereas:** Some parents have been told that students with special education needs are not intended to be included in school-based literacy and numeracy initiatives;

Be it resolved: That the Ministry of Education communicates with boards as soon as possible to clarify that students with special education needs are to be included in all literacy and numeracy initiatives.

Planning Entry to School

04/05.03.03 **Whereas:** The Ministry of Education is developing a resource guide on Planning Entry to School;

Whereas: The Ministry of Education and MCYS have a commitment to work together;

Be it resolved: The Ministry of Education considers making a joint announcement with the Ministry of Children and Youth Services regarding the Planning Entry to School resource guide and link to Best Start initiative.

04/05.03.04 **Whereas:** The Ministry of Education is developing a resource guide to Planning Entry to School;

Be it resolved: The Ministry of Education develops a parent guide on entry to school.

IEP Resource Guide

04/05.02.15 **Whereas**: The Ministry of Education has issued an updated IEP Resource Guide and this has been interpreted by some sectors as a change to the IEP Standards;

Be it resolved: That the Ministry of Education issues a directive to SEACs and boards highlighting the fact that the IEP standards have not changed and that IEP Resource Guide 2004 is simply an update to provide further clarity of the IEP process and standards.

04/05.03.01 **Whereas**: *The Education Act* requires the Minister of Education to issue categories and definitions of exceptionalities for the use of school boards to identify students as "exceptional" through the Identification, Placement and Review Committee (IPRC) process; and

Whereas: The Ministry of Education's definitions of these categories have not been revised since 1984, despite significant progress in theory and practice.

Whereas: Many recent Ministry of Education policy and program initiatives have made early identification and intervention a key priority to address students' areas of need;

Whereas: The purpose and the intent of Regulation 181 are maintained;

Be it resolved: That the Ministry of Education updates the categories and definitions of exceptionalities as soon as possible to reflect current empirical and practical research.

Special Education Plans

04/05.03.02 **Whereas:** School Boards are required to submit annual Special Education Plans according to Regulation 306 and the School Board Special Education Plan Standards (2000);

Whereas: MACSE is concerned that Special Education Plans currently have a focus on compliance processes rather than how Special Education has resulted in positive student outcomes;

Be it resolved: The standards for School Board Special Education Plans, 2000, be revised to reflect a more result-based approach for student achievement.

04/05.03.05 **Whereas:** Regulation 306 requires Special Education Plans be submitted annually;

Whereas: the Provincial Auditor's report recommended that:

- trustees, with the advice of Special Education Advisory Committees, establish service-delivery objectives for management;
- management report annually on the extent to which service-delivery objectives have been achieved and on any necessary corrective action; and
- boards have systems and procedures to ensure the accuracy and completeness of the information presented in the plans and management reports;

Be it resolved: MACSE supports ongoing compliance with regulation 306 (Special Education Plans). In addition, MACSE recommends that school boards submit information regarding the connection of the Special Education Plan to the school board Special Education budget for this fiscal year and onwards.

School Health Support Services

04/05.03.07 **Whereas:** There have been recommendations made by organizations regarding changes to School Health Support Services provided by CCACs;

Whereas: There is an ongoing review of coordination of services for children in school settings (i.e. PPM 81);

Be it resolved: That MACSE be involved in any discussions regarding the School Health Support Programs.

Section 20 Programs

04/05.03.08 **Whereas:** There have been long-standing issues related to the admission and demission process of children and youth into and from section 20 programs;

Whereas: Funding for a transitional period from section 20 programs to school settings need revision;

Whereas: Some providers of Section 20 programs are reporting children and youth, due to the "severity of needs", are not eligible for treatment or have been demitted on that basis;

Whereas: Some students have been placed on home instruction while awaiting section 20 programs;

Be it resolved: That the Ministry of Education and the Ministry of Children and Youth Services continue to discuss policies and successful practices to meet the needs of students who require section 20 programs.

APPENDIX 1

MANDATE AND STRUCTURE OF THE COUNCIL

The Advisory Committee on Special Education was established in 1974, and has been renewed continually from that date. Its name was later changed to the Minister's Advisory Council on Special Education (MACSE). The following describes the mandate and structure of the Council, as it existed during the 2003-2004 year.

The Council advises the Minister of Education on any matter related to the establishment and provision of special education programs and services for exceptional students, including the identification and provision of early intervention programs for students with special needs.

In particular, the Council:

- responds to proposals or positions of the Ministry of Education or other ministries, as submitted to the Council, from time to time;
- identifies concerns in the delivery of special education programs and services for exceptional pupils and provides information, advice and recommendations for Ministry consideration;
- submits an annual report and recommendations to the Minister; and
- meets up to three times a year for a maximum of 4 ½ days per year.

The membership structure of the Advisory Council was changed in 1996. Instead of seats for specific organizations, the Council now has:

- one seat for each of ten exceptionalities;
- one seat for each of nine educator and professional categories;
- one seat for a student member;
- one seat for Native Communities;
- one non-voting seat for the Ministry of Community and Social Services and the Children and Youth Services (formally known as Ministry of Community, Family and Children's Services).
- one non-voting seat for the Ministry of Health and Long-Term Care
- one non-voting seat for the Ministry of Training Colleges and Universities.
- two representatives each for the Francophone and Roman Catholic communities, appointed from among the members above.

APPENDIX 2

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION
APRIL 1, 2003 - MARCH 31, 2005

Exceptionality/Community of Interest Represented	Members
Exceptionalities:	
All Exceptionalities	Lynn Ziraldo, Chair
Learning Disabilities	Carol Yaworski (deceased)
Pervasive Developmental Disorders/Autism	Raymond LeBlanc
Deaf & Hard-of-Hearing	Norah-Lynn McIntyre
Gifted	Ginny Dunlop
Developmental Disability	Janice Strickland
Blind & Low Vision	Ellen Goodman
Physical Disability	Susann Palmiere
Multiple Disabilities	Marlene Sartor
Emotional/Behavioural Disorder and Catholic Community	John Wilhelm
Educator Groups	
Supervisory Officers, French Language Community	Jean-Luc Bernard, Vice-Chair
Trustees	Nancy Kirby
Principals	Annette Webber
Teachers	Barbara Uttley
Teachers' Assistants	(Vacant)
	(Vacant)
Professional Support	
Medical	
Psychologists	Dr. Jay Rosenfield
Social Workers	Dr. Lynne A. Beal
Speech and Language Pathologists and Catholic Community	Vacant
	Susan Menary
Student / Youth	Roshni Ramchandani
Native Communities	Judy Ellis
Non- Voting	
Ministry of Health and Long Term Care	Mary Iannuzzielo
Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Children and Youth Services	Mary Beaudoin
Ministry of Training, Colleges and Universities	Lesley Langdon
Ministry of Education	
Council Secretary	Noorie Kabani

APPENDIX 3

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION
COMMITTEE MEMBERSHIP LIST

2004 - 2005

Committee	Committee	Committee
Standing Committee **Accountability and** **Partnerships** **Susan Menary, Chair,** Ginny Dunlop Marlene Sartor Jean Luc Bernard Dr. Jay Rosenfield Susann Palmiere Lynn Ziraldo, Ex-officio	**Standing Committee** **Student Learning** **Marlene Sartor, Chair** Ginny Dunlop Susan Menary Jean Luc Bernard Ellen Goodman Janice Strickland Norah-Lynn McIntyre Prof. Raymond LeBlanc Judy Ellis	**Standing Committee** **System Capacity** **Ginny Dunlop, Chair** Susan Menary Marlene Sartor Nancy Kirby John Wilhelm Dr. Lynne Beal Annette Webber Judy Ellis Jean Luc Bernard Lynn Ziraldo, Ex-officio
Ad Hoc Committee **Performance/Outcomes** **Nancy Kirby, Chair** Ginny Dunlop Janice Strickland Jay Rosenfield Sue Palmiere Norah-Lynn McIntyre Lynn Ziraldo, Ex-officio	**Ad Hoc Committee** **Secondary School Policy** **Ellen Goodman, Chair** Judy Ellis Janice Strickland Sue Palmiere Marlene Sartor Nancy Kirby Lynn Ziraldo, Ex-officio	**Ad Hoc Committee** **Education Funding** **Nancy Kirby, Chair** Ellen Goodman Judy Ellis Norah-Lynn McIntyre Ginny Dunlop Ministry staff liaison: Lynn Ziraldo, Ex-officio
	Ad Hoc Committee **Service Coordination** **Norah-Lynn McIntyre, Chair** Lynne Beal Judy Ellis Susan Menary John Wilhelm Lynn Ziraldo, Ex-officio	**Ad Hoc Committee** **Knowledge Management/** **Technology and Research** **Dr. Lynne Beal, Chair** John Wilhelm Lynn Ziraldo, Ex-officio Ginny Dunlop, Ex-officio
	Ad Hoc Committee **Student Instruction and** **Assessment** **Barbara Uttley, Chair** Annette Webber Janice Strickland Sue Palmiere Ginny Dunlop Lynn Ziraldo, Ex-officio	**Ad Hoc Committee** **Talent Management** **Annette Webber, Chair** Ellen Goodman Lynn Ziraldo, Ex-officio Ginny Dunlop, Ex-officio

APPENDIX 4

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

SUBMITTED BY:_____
Name of Council Member

COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY

Date & Source	Successful Practices	Challenges/Issues	Possible Solutions

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION OF THE COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY FORM

- This form is intended to be used by individuals who wish to provide information to the Minister's Advisory Council on Special Education on successful practices; issues or challenges as well as to identify possible solutions in the area(s) of Exceptionalities and/or interest(s). The completed form should be mailed to the appropriate representative on Council.

- Information about successful practices, issues or challenges as well as possible solutions should be entered in the appropriate column of the chart. The name of the organization or an individual which is the source of the information and the consultation date must be entered in the first column of the chart. If the source is an individual, his/her identity should be protected by using a generic term like "parent" or "teacher", etc.

- Members who collect detailed information from constituents are requested to complete a summary form containing the most salient issues identified by their constituents and to provide that summary to the Council Chair indicating that more detailed information is available to any member who wishes it. Some members distribute this form to the organizations in their constituency and ask them to complete the form. This approach provides detailed information which may be very useful to the member but it also often provides more detail than can be easily assimilated by other Council members.

- The summary of most salient issues should be submitted by the Council Member to Council Chair prior to each regular Council meeting. The completed forms will be copied and distributed to all members at or shortly following each regular Council meeting.

APPENDIX 5

Minister's Advisory Council on Special Education Evaluation Analysis

STRENGTHS (Internal) *Use this space to comment on internal items related to the meeting.*	**WEAKNESSES** (Internal) *Use this space to comment on internal items related to the meeting.*
OPPORTUNITIES (External) *Use this space to comment on external items.*	**CHALLENGES** (External) *Use this space to comment on external items.*

CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL AU MINISTRE

POUR L'ANNÉE 2004-2005

Ministry of Education
Advisory Council on Special Education
c/o Suite 710
2 Carlton Street
Toronto ON M5B 1J3

Ministère de l'Éducation
Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté
a/s Bureau 710
2, rue Carlton
Toronto ON M5B 1J3

Ontario

Le 10 juin 2005

Gerard Kennedy, député provincial
Ministre de l'Éducation
Ministère de l'Éducation
900, rue Bay
Édifice Mowat, 22e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Monsieur le Ministre,

À titre de présidente du Conseil, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) concernant ses activités pour l'exercice financier de 2003-2004.

Au nom des membres du Conseil, j'aimerais vous remercier du soutien continu que vous avez apporté au Conseil et de votre participation active à ses activités. Le Conseil vous est reconnaissant pour les nombreuses occasions qui lui ont été offertes durant l'année de contribuer des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario.

Comme par le passé, le rapport ci-joint constitue un message officiel vous étant destiné et comprend les activités, les observations et les recommandations principales du CCMEED. J'espère pouvoir vous rencontrer pour discuter en détail du message du Conseil et répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,

Lynn Ziraldo

Lettre d'accompagnement

Partie 1 :	Message du Conseil au Ministre
Partie 2 :	Activités du Conseil en 2004-2005
Partie 3 :	Résolutions du Conseil en 2004-2005
Annexe 1 :	Mandat et structure du Conseil
Annexe 2 :	Membres du Conseil en 2004-2005
Annexe 3 :	Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté : sous-comités
Annexe 4 :	Communication : Collaboration avec la communauté (formulaire)
Annexe 5 :	Analyse FFPM (formulaire)

PARTIE 1

MESSAGE DU CONSEIL AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

Le mandat du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMED) est de vous conseiller, Monsieur le ministre, sur toute question liée à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté, y compris l'identification et la prestation de programmes d'intervention précoce aux élèves ayant des besoins particuliers. Une description plus détaillée de la structure du Conseil et de son mandat figure à l'annexe 1.

Afin d'assumer cette importante responsabilité, le Conseil répond aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation et d'autres ministères qui ont une influence sur les élèves ayant des besoins particuliers. Le Conseil fait entendre son opinion par l'entremise de ses représentants à divers comités de travail du Ministère et d'autres groupes consultatifs d'intervenants. De plus, les membres du Conseil documentent les pratiques réussies ainsi que les défis qui sont manifestes dans le milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté. Chaque membre est tenu de consulter les organismes de la communauté d'intérêt qu'il représente et de remettre, au cours de chaque réunion du Conseil, un rapport faisant état des renseignements recueillis. Le rôle du CCMEED est de vous recommander les actions pertinentes après avoir soigneusement analysé tous les renseignements obtenus.

Durant cette année, les membres du CCMEED ont eu l'occasion d'offrir des conseils ou de participer à des discussions sur beaucoup de sujets importants touchant les élèves en difficulté. Ils ont pu, par exemple, faire des recommandations sur l'évaluation du rendement du personnel enseignant, offrir des conseils sur le Fonds pour l'équité et l'efficacité, faciliter des relations de travail avec le Secrétariat de la littératie et de la numératie, la table ronde d'experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie aux élèves ayant des besoins particuliers, et faire des recommandations pour le rapport de l'étude de M. Rae sur l'accès à l'enseignement supérieur des étudiantes et étudiants ayant un handicap.

Le CCMEED a préparé 12 exposés de position et 10 chemins critiques pour montrer les tendances actuelles, centrées sur les résultats des élèves ayant des besoins particuliers. Les mandats des 11 comités permanents et spéciaux du CCMEED ont été révisés pour les aligner sur les priorités et le nouvel énoncé de la vision et de la mission du Conseil. De plus, le CCMEED a commencé à élaborer un cadre de redevabilité par suite des recommandations clés du cadre de politique sur l'éducation de l'enfance en

difficulté du CCMEED.

Le Conseil poursuit sa collaboration avec d'autres ministères en les invitant à participer à ses réunions. De plus, le Conseil a fait entendre son opinion par l'entremise de sa présidente qui a, d'une part, participé aux projets du ministère de l'Éducation sur la lecture et les mathématiques au primaire, et, d'autre part, rencontré la sous-ministre précédente de l'Éducation, Sue Herbert, ainsi que la sous-ministre adjointe du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, l'adjointe parlementaire du ministre de l'Éducation, le ministre des Finances – dans le cadre du budget de l'Ontario de 2005 – et le Partenariat pour la mise en œuvre du curriculum qui se compose de chefs de file du milieu de l'éducation et du milieu communautaire qui se rencontrent régulièrement pour échanger des idées et formuler des recommandations découlant de leur examen des progrès de la mise en œuvre du curriculum de l'Ontario.

La présidente du Conseil a assisté à plusieurs réunions spéciales avec les organismes suivants :

- Les conseils scolaires
- Les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté
- La Commission ontarienne des droits de la personne – consultations sur l'éducation et les handicaps
- Les organisations desservant les personnes ayant des besoins particuliers
- Le comité consultatif sur l'autisme du Ministère
- L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)
- Le comité de l'examen de l'éducation postsecondaire
- Diverses organisations d'intervenants

Message

Ce message annuel présente les principales observations, conclusions et recommandations élaborées par le Conseil au cours de l'exercice financier de 2004-2005. Comme par le passé, les avis officiels du Conseil sont énoncés en partie dans une série de résolutions qui se trouvent à la partie 3 de ce rapport.

Les résolutions fournissent des directives sur les sujets suivants :

- Le test de compétences provincial de la 10^{e} année
- Un nouveau modèle de financement pour le transport scolaire des élèves
- L'élaboration des plans d'accessibilité annuels des conseils scolaires, conformément à la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*
- Le processus décisionnel pour que les élèves puissent satisfaire aux exigences d'obtention de leur diplôme d'études secondaires
- Un examen de la *Loi sur la sécurité dans les écoles* en ce qui concerne son

incidence sur les élèves ayant des besoins particuliers
- L'établissement d'un cadre de politique concernant l'éducation de l'enfance en difficulté
- L'élaboration de mandats pour les comités du CCMEED
- La création du Bureau de l'efficacité et de l'efficience
- La détermination des critères régissant le Fonds pour l'équité et l'efficacité
- L'établissement et le maintien des appareils et accessoires fonctionnels dont les élèves ont besoin, tel qu'il est indiqué dans le PEI de l'élève
- La révision des définitions des catégories d'anomalie par le ministère de l'Éducation destinées aux conseils scolaires pour qu'ils puissent identifier des élèves comme étant des « élèves en difficulté » par l'entremise du processus du CIPR
- La conformité des conseils scolaires au Règlement 306 (plans pour l'enfance en difficulté) et aux normes relatives aux plans pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires
- La conformité au Règlement 306 (plans pour l'enfance en difficulté)
- Les programmes de services de santé auxiliaires offerts en milieu scolaire (Note Politique/Programmes n° 81)
- La coordination des services
- Un guide ressource sur la planification de l'entrée à l'école
- Le financement stable des conseils scolaires pour l'année scolaire 2005-2006
- Des pratiques réussies pour répondre aux besoins des élèves qui requièrent les programmes prévus à l'article 20

De plus, ce rapport fait état des avis continus fournis par le Conseil basés sur les priorités qui ont évolué sur plusieurs années. Les priorités du Conseil sont axées sur les domaines visant à assurer que les élèves ayant des besoins particuliers disposent des programmes et des services qu'ils requièrent pour fréquenter l'école, y participer et y faire des progrès.

Ces domaines prioritaires comprennent ce qui suit :

- Mandat de chaque comité du CCMEED
- Exposés de position et chemins critiques
- Énoncé de vision, mission, principes et objectifs clés
- *Cadre de politique pour l'éducation de l'enfance en difficulté*
- Cadre de redevabilité pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Financement des conseils scolaires
- Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel enseignant et du personnel de soutien
- Évaluation du rendement du personnel enseignant
- Transport pour les élèves ayant des besoins particuliers
- Test provincial
- Initiatives de lecture et de mathématiques au primaire
- Planification de l'entrée à l'école
- Rapport de l'étude de M. Rae sur l'accès à l'enseignement supérieur des étudiantes et étudiants ayant un handicap
- Réalisation et maintien de l'excellence en éducation de l'enfance en difficulté
- Groupes d'experts sur la littératie et la numératie

- Fonds pour l'équité et l'efficacité
- Lignes directrices de la Commission ontarienne des droits de la personne
- *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*
- Coordination des services

Mandat des comités du CCMEED

Le mandat des comités permanents et spéciaux a été établi. Ces comités fournissent une analyse critique et des recommandations au Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) portant sur les principes et les pratiques qui visent à assurer des politiques, des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté efficaces et axés sur les résultats.

Le mandat de chaque comité a été établi dans le but de permettre au CCMEED de formuler des conseils au ministre de l'Éducation sur les stratégies qui modifient l'objectif de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'orienter sur les résultats et non plus sur la conformité au processus, pour renforcer les partenariats de l'éducation de l'enfance en difficulté et la responsabilité en vue d'accroître le rendement des élèves.

Voici les recommandations :

- Élaborer un cadre de redevabilité pour l'éducation de l'enfance en difficulté qui soit aligné sur l'orientation stratégique plus large de l'éducation (c.-à-d., le Bureau de l'efficacité et de l'efficience), des mesures de rendement pour l'éducation de l'enfance en difficulté, des méthodes et des processus de présentation de rapports, des définitions de rôle et des attentes de rendement concernant les partenariats qui ont une incidence directe sur le rendement des élèves
- S'assurer que les stratégies d'enseignement les plus efficaces sont utilisées et que les progrès réalisés par les élèves par rapport aux attentes du curriculum soient mesurés de façon juste et transparente
- S'assurer que les politiques par rapport au curriculum et les ressources connexes correspondent aux besoins d'apprentissage des élèves
- Appuyer le personnel enseignant affecté aux classes ordinaires pour qu'il puisse enseigner aux élèves ayant des besoins particuliers et les évaluer
- S'assurer que les élèves ont toutes les possibilités de répondre aux exigences d'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario
- Aider les conseils scolaires et les organismes de santé et de services sociaux à collaborer pour coordonner leurs services afin de favoriser l'apprentissage des élèves
- Préparer les enfants pour qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école et avoir recours aux interventions pour identifier les domaines d'inquiétudes et en discuter
- Offrir la protection d'un milieu d'apprentissage sécuritaire et respectueux qui fournit des services accessibles touchant les activités liées au curriculum
- Faciliter une transition harmonieuse pour l'entrée à l'école, entre les paliers élémentaire et secondaire et pour l'étape postsecondaire
- Former un leadership en éducation de l'enfance en difficulté, assurer la disponibilité continue de professionnels compétents grâce à des initiatives de recrutement, de perfectionnement et de rétention
- Assurer un financement approprié aux programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Établir un agenda pour la recherche en éducation de l'enfance en difficulté
- Élargir ses connaissances de l'éducation de l'enfance en difficulté et les

partager afin d'accroître le rendement des élèves
- Optimiser l'utilisation de la technologie pour améliorer le rendement des élèves
- Améliorer la littératie et la numératie des élèves ayant des besoins particuliers

Les mandats suivants ont été établis et approuvés en principe :

Comités permanents :

- Redevabilité et partenariats
- Apprentissage des élèves
- Capacité du système

Comités spéciaux :

- Indicateurs du rendement / des résultats
- Politique concernant les écoles secondaires
- Financement de l'éducation
- Coordination des services
- Gestion du savoir et technologie habilitante
- Enseignement aux élèves et évaluation
- Gestion du talent

Autre :

- Cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté

Exposés de position

Le CCMEED a préparé 12 exposés de position qui décrivent la qualité des programmes et services de l'enfance en difficulté fournis aux élèves ayant des besoins particuliers. Ces exposés de position expliquent, par exemple, le besoin accru de personnel de soutien spécialisé qui travaillerait avec les élèves et ferait des recommandations. Le CCMEED est en faveur des tests provinciaux auxquels participent aussi les élèves qui bénéficient de programmes et services de l'enfance en difficulté, à condition qu'ils puissent disposer des adaptations appropriées et qu'ils aient une possibilité équitable de répondre aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires. Les exposés de position fournissent un contexte historique et des recommandations sur plusieurs sujets importants comme suit :

- Égalité d'accès aux programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté pour tous les élèves ayant des besoins particuliers
- Redevabilité des conseils scolaires
- Prestation d'adaptations appropriées aux élèves ayant des besoins particuliers lorsqu'ils se présentent aux tests provinciaux
- Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Incidence de la mise en œuvre du curriculum de l'Ontario sur les élèves ayant des

besoins particuliers
- Processus d'appui pour la transition des élèves ayant des besoins particuliers à trouver des stages postsecondaires ou à intégrer la communauté
- Transport des élèves ayant des besoins particuliers
- Équité des programmes destinés aux élèves inscrits à des programmes d'enseignement fournis dans des établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels

Les exposés de position suivants ont été rédigés et approuvés en principe :

- Normes de programmes
- Cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Transport
- Coordination interministérielle des politiques et des programmes
- Redevabilité et normes
- Test provincial
- Aides-enseignantes et aides-enseignants
- Transition des élèves
- Élèves autochtones
- Petite enfance
- Sécurité des élèves

Énoncé de vision, mission, principes et objectifs clés

La nouvelle vision de l'éducation de l'enfance en difficulté prévoit une orientation stratégique. Dans la vision du CCMEED, les élèves en difficulté réalisent leur potentiel d'apprentissage individuel soutenus par une infrastructure centrée sur les élèves et un parcours éducatif qui les mène à assumer un rôle enrichissant dans la société. Les élèves ayant des besoins particuliers optimisent leur potentiel d'apprentissage individuel et sont préparés à devenir des membres à part entière de la société. Les parents jouent un rôle important dans l'éducation de leurs enfants. Les décisions concernant les politiques, les programmes, les services et le financement sont prises en fonction des buts indiqués ci-dessus.

La vision du CCMEED est la suivante : « En Ontario, les élèves ayant des besoins particuliers réalisent leur potentiel d'apprentissage et deviennent des membres à part entière de la société soutenus par des politiques, des programmes et des services centrés sur les élèves. »

Le plan stratégique du CCMEED établit une mission qui identifie les objectifs principaux destinés à réaliser un meilleur rendement des élèves grâce aux cinq éléments clés suivants : le leadership, les politiques, programmes et services, la capacité du système, le partenariat et la redevabilité. Les valeurs de base et les principes directeurs traduisent un ensemble commun d'attributs et d'attentes uniques à l'éducation de l'enfance en difficulté.

« L'excellence » est visible lorsque les élèves peuvent optimiser leur potentiel d'apprentissage grâce aux programmes, services et soutien de qualité supérieure que l'éducation de l'enfance en difficulté leur fournit. Le cadre cherche à accroître le potentiel d'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers.

Cadre de politique pour l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario

La prochaine étape du plan stratégique du CCMEED prévoit l'établissement d'un cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté afin de déterminer, d'analyser et répondre de façon efficace à des questions comme la redevabilité, les normes et le financement. Voici les résultats que le CCMEED cherche à atteindre par l'entremise du cadre de politique :

- Assurer un meilleur rendement scolaire des élèves ayant des besoins particuliers et leur prise en considération par le ministère de l'Éducation durant l'élaboration du cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Établir l'orientation stratégique de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Fournir une base commune pour comprendre et analyser un éventail de problèmes touchant l'éducation de l'enfance en difficulté
- Permettre aux secteurs de déterminer dans quelle mesure les élèves ayant des besoins particuliers réussissent à répondre à leurs objectifs éducationnels.

Le cadre de politique du CCMEED vise à assurer que nos élèves réalisent leur potentiel d'apprentissage individuel par l'entremise d'une combinaison intégrée de leadership centrée sur les élèves, d'infrastructure, de programmes, de services et de partenariats.

Le Conseil a utilisé un modèle de planification stratégique pour établir le cadre de politique, ce qui lui a permis de créer un cadre favorisant l'action plutôt qu'un aperçu théorique de l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario. En s'appuyant sur une discipline de planification stratégique, le Conseil a pu aller de l'avant dans ses délibérations, s'aligner sur les programmes et les priorités plus larges en éducation, adopter une approche systématique et élaborer des stratégies d'amélioration de l'éducation de l'enfance en difficulté réalisables et mesurables.

Le Conseil a établi un cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario qu'il soumet à la considération du Ministre. Ce cadre énonce une vision claire de l'avenir de l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario, un ensemble de valeurs et de principes qui guideront son parcours et un plan d'action qui précise comment l'éducation de l'enfance en difficulté pourra aider le gouvernement à améliorer le rendement de tous les élèves, ce qui est une priorité pour lui. De plus, ce cadre comprend des indicateurs de redevabilité qui définissent clairement les rôles et les responsabilités pour planifier et fournir les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté et pour assurer la valeur en contrepartie des fonds dépensés afin que tous les élèves bénéficient du soutien requis pour qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel.

En juin 2004, le CCMEED a approuvé le cadre de politique et élabore maintenant les plans de mise en œuvre qui incluront des indicateurs plus détaillés pour mesurer le rendement, un plan pour faire une communication générale et des consultations

supplémentaires, une meilleure description des rôles et des responsabilités ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

Selon le CCMEED, toutes les stratégies sont essentielles à la réalisation des objectifs du cadre. Nous sommes d'avis, toutefois, qu'il faut accorder la priorité aux questions suivantes :

- Accroître les normes de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Assurer le financement approprié des programmes et services
- Établir et appuyer une culture de l'éducation de l'enfance en difficulté axée sur les résultats

Redevabilité de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Comité permanent sur la redevabilité et les partenariats s'est penché sur plusieurs projets qui ont une incidence sur l'éducation de l'enfance en difficulté, tels que les normes pour les plans de l'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires, la révision de la *Loi sur les personnes handicapées en Ontario*, les lignes directrices concernant l'éducation accessible de la Commission ontarienne des droits de la personne et le guide sur les plans d'enseignement individualisé.

De plus, le Comité permanent sur la redevabilité et les partenariats a commencé à élaborer un cadre de redevabilité par suite des recommandations clés du cadre de politique sur l'éducation de l'enfance en difficulté du CCMEED.

Avec l'appui politique du Ministère, le comité permanent a organisé une séance de remue-méninges en février 2005 sur la redevabilité et les méthodes utiles à une compréhension commune. Les membres du comité ont pu entendre un exposé sur les concepts critiques en matière de redevabilité ainsi que sur les tendances actuelles en matière de redevabilité publique (telles que la gestion axée sur les résultats). Le comité a commencé à élaborer un cadre de redevabilité en s'appuyant sur un modèle logique. Après avoir aligné ses délibérations sur les priorités du gouvernement, le comité permanent présentera au CCMEED le cadre de redevabilité qu'il recommande en juin 2005 aux fins de discussions.

Priorités de financement

Dans le but de répondre aux préoccupations soulignées ci-dessus, le CCMEED recommande au ministère de l'Éducation de donner suite aux questions suivantes :

- Mettre intégralement en œuvre les recommandations du rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation (Rozanski).
- Mettre sur pied un cadre de redevabilité pour s'assurer que les fonds dépensés produisent la plus grande valeur éducative possible.
- Réviser et analyser le modèle de financement pour s'assurer que l'on répond aux besoins de tous les élèves par l'entremise de programmes et services d'enseignement appropriés.
- Assurer la protection continue de l'enveloppe de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- Prévoir un financement pour la recherche équivalant à 1 % de la subvention

globale pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

- Réviser la prestation des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté au palier secondaire et augmenter l'Allocation générale par élève en difficulté (AGED) pour les élèves du secondaire.
- S'assurer que les conseils scolaires qui constatent une baisse de leurs effectifs disposent du financement nécessaire pour appuyer le nombre croissant d'élèves ayant des besoins élevés.
- Élaborer une politique de transport complète qui est adaptée aux besoins des élèves en difficulté, y compris ceux qui participent à des sorties éducatives, des stages d'éducation coopérative et des programmes pour acquérir de l'expérience de travail.
- Distribuer les normes de programmes destinées aux élèves ayant des besoins particuliers accompagnées par les rajustements appropriés au modèle de financement pour que les conseils scolaires puissent les mettre en œuvre pleinement.
- Mettre en rapport les cadres de redevabilité en matière de financement de tous les ministères impliqués avec les enfants d'âge scolaire.
- Réviser la politique des programmes d'éducation des établissements de soins, de traitement et de services correctionnels, y compris un financement adéquat, la transition des élèves à destination et en provenance de tels programmes, le transport, la disponibilité du matériel et la redevabilité envers les parents.
- Fournir un modèle de financement basé sur une seule composante de l'éducation de l'enfance en difficulté (à l'exception de l'allocation aux termes de la Partie à incidence spéciale) qui soit davantage basée sur le recensement et soutenue par la recherche en éducation actuelle.

Perfectionnement professionnel pour les membres du personnel enseignant et du personnel de soutien

Depuis longtemps le CCMEED demande d'accroître le perfectionnement professionnel et le renouvellement du personnel enseignant de l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers. Un exposé de position traite de ce sujet et contient des recommandations pour réviser les plans de perfectionnement professionnel. Le Conseil formule les recommandations suivantes concernant le perfectionnement professionnel du personnel enseignant et du personnel de soutien :

Le CCMEED recommande qu'au moins une journée par année soit consacrée exclusivement sur les questions touchant à l'éducation de l'enfance en difficulté. Le modèle de financement devrait être modifié pour qu'il prévoie une somme réservée à la prestation du perfectionnement professionnel du personnel de soutien, du personnel enseignant et des administrateurs en éducation de l'enfance en difficulté. Le perfectionnement professionnel devrait aussi aborder l'utilisation de la technologie d'adaptation et d'appareils et accessoires fonctionnels pour les élèves en difficulté.

De plus, le Conseil s'inquiète de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants spécialistes pour les aveugles et aimerait que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités fasse une exception à l'exigence établissant le nombre minimal de 20 candidates ou candidats par classe aux fins de la formation des enseignantes et des enseignants pour aveugles. Le Conseil s'inquiète aussi de l'absence de qualifications

du personnel enseignant ou d'exigences pour qu'il communique en langage gestuel (ASL /LSQ) et insiste pour que cette question soit abordée.

Par ailleurs, le Conseil recommande que le personnel enseignant puisse avoir accès aux ressources « prêtes-à-utiliser » (Just-in-time) pour répondre aux besoins des élèves en difficulté, telles que l'accès au Web. Le CCMEED recommande aussi une formation sur l'utilisation de la technologie d'adaptation et des appareils et accessoires fonctionnels pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Évaluation du rendement du personnel enseignant

Le CCMEED a pris part à la réunion du groupe de client sur l'évaluation du rendement du personnel enseignant durant l'automne 2004 et a fourni ses commentaires sur sept composantes concernant le système actuel d'évaluation du rendement du personnel enseignant, telles que le cycle, les formulaires, les rubriques et compétences, l'échelle d'évaluation, le sondage auprès des parents et élèves et le plan d'apprentissage annuel. La position du CCMEED sur l'évaluation du rendement du personnel enseignant est la suivante :

- Le CCMEED est en faveur de l'évaluation des nouveaux enseignants et enseignantes une fois par an et de l'évaluation des enseignantes et enseignants expérimentés et exemplaires tous les quatre ans : Un cycle plus long reconnaît et bâtit à partir des forces des enseignantes et enseignants exemplaires.
- Le CCMEED est d'avis que le soutien fréquent fourni aux nouveaux enseignants et enseignantes encourage la rétention au sein de la profession et qu'il faut accorder plus d'attention au mentorat offert aux nouveaux enseignants et enseignantes par leurs collègues expérimentés.
- Le CCMEED est en faveur du droit d'une directrice ou d'un directeur d'école de lancer un cycle d'évaluation du rendement dans le cas d'enseignants et d'enseignantes qui éprouvent des difficultés. Le système d'évaluation doit comprendre un mécanisme pour décider des cas où le rendement n'est pas acceptable.
- Les compétences doivent être alignées sur les *normes de déontologie* établies par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; toutefois, le nombre de rubriques devrait être réduit et peaufiné afin de correspondre aux années d'expérience dans la profession d'enseignant.
- Les parents et les élèves doivent pouvoir facilement comprendre le système d'évaluation du rendement.
- Le CCMEED est en faveur de l'élaboration d'un programme de mentorat obligatoire de deux ans destiné aux enseignantes et enseignants nouvellement accrédités.
- Le CCMEED recommande que le système d'évaluation du rendement des enseignantes et des enseignants tienne compte des travaux en cours concernant les politiques, les programmes et les ressources en éducation de l'enfance en difficulté.

Transport des élèves en difficulté

Le CCMEED appuie l'orientation proposée par le Ministère dans le document sur « *Le financement du transport des élèves vers une nouvelle approche* » présentée au Comité de révision du transport des élèves le 6 mai 2004. Le modèle souligne que les besoins de transport liés à la mobilité, à la prestation des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, aux questions de comportement et de sécurité doivent être financés de façon appropriée.

Le CCMEED est également d'avis que le Ministère élabore et diffuse une politique de transport exhaustive obligeant les conseils scolaires à établir des procédures d'exploitation locale qui intègrent les principes de transport des élèves ayant des besoins particuliers, tel qu'il est indiqué dans le document selon lequel les conseils scolaires devraient faire ce qui suit :

- Permettre aux élèves ayant des besoins particuliers de participer aux programmes liés au curriculum (sorties en classe / stages d'éducation coopérative), à d'autres programmes offerts par le conseil scolaire (tels que les programmes d'été) et aux activités parascolaires, comme les clubs et les événements organisés à l'école.
- S'engager à long terme à intégrer de façon régulière les élèves ayant des besoins particuliers, dans la mesure du possible.
- Fournir le transport aux élèves participant à des programmes approuvés par le gouvernement dans des établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels, selon le cas, que ces programmes soient ou non offerts dans des écoles.
- Ne pas considérer le transport comme un facteur déterminant lorsqu'il faut prendre des décisions concernant l'éventail des programmes et des services d'éducation de l'enfance en difficulté à offrir aux élèves en difficulté, y compris les décisions concernant les placements dans des classes intégrées ou distinctes.

Test provincial

La politique d'adaptation du Ministère doit veiller à ce que les adaptations, qui sont normalement disponibles aux élèves en salle de classe durant les examens, leur soient également disponibles lorsqu'ils passent le Test provincial de compétences linguistiques. Le CCMEED est d'avis que le Ministère devrait réviser la Politique/Programmes Note n° 127 : *Test provincial de compétences linguistiques dans les écoles secondaires de l'Ontario : adaptations, reports et exemptions* et que l'OQRE devrait réviser le *Guide relatif aux adaptations, aux dispositions particulières, aux reports et aux exemptions* concernant le TPCL afin d'en faire une mise à jour en suivant les principes énoncés ci-dessus.

Révision du curriculum

Le CCMED a pris part au processus de révision du curriculum entrepris par le Ministère et a fait des recommandations spécifiques voulant que chaque document du curriculum contienne une référence sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Des recommandations ont été formulées sur les documents-cadres suivants :

- Le programme du jardin d'enfants
- Le curriculum de l'Ontario, Français de la 1re à la 8e année
- Le curriculum de l'Ontario, Actualisation linguistique en français et perfectionnement du français de la 9e à la 12e année et « English Literacy Development »
- Le curriculum de l'Ontario, English – 9e et 10e année
- Le curriculum de l'Ontario – Français, Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO), 12e année
- Le curriculum de l'Ontario, English – 11e et 12e année

Aides-enseignantes et aides-enseignants

Le CCMEED a élaboré un exposé de position sur les aides-enseignantes et les aides-enseignants. À l'heure actuelle, il n'existe pas de normes obligatoires pour les programmes d'aide-enseignant dans les collèges de l'Ontario. Les conseils scolaires ne sont pas tenus par la loi d'embaucher des aides-enseignantes et des aides-enseignants ayant reçu une formation. Toutefois, l'article 170.3 de la *Loi sur l'éducation* prévoit, par règlement, régir les fonctions et les qualifications minimales des personnes qui ont pour tâche d'aider les enseignants.

En 1997, le CCMEED a adopté la résolution suivante : « Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation prenne l'initiative, en intégrant à la *Loi sur l'éducation* les exigences pour les aides-enseignantes et aides-enseignants. » Cette résolution appuyait une recommandation proposée par le Council for Exceptional Children de l'Ontario en 1997.

Il est intéressant de signaler qu'entre 1990 et 2000, le nombre d'aides-enseignantes et d'aides-enseignants a augmenté de 66 %. Le CCMEED croit fermement qu'il y aura un plus grand besoin d'aides-enseignantes et aides-enseignants ayant reçu une formation spéciale pour qu'ils puissent aider les enfants à atteindre leur plein potentiel, en raison des nouvelles technologies médicales, d'une meilleure compréhension grâce à la recherche sur les difficultés d'apprentissage et les difficultés en lecture et en numératie, et de plus grandes attentes de la part des parents. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités doit s'assurer que l'accès aux programmes de qualité standardisés est possible dans toute la province afin que les élèves ayant des besoins particuliers soient soutenus par des aides-enseignantes et des aides-enseignants qualifiés et bien informés. Les conseils scolaires doivent savoir et reconnaître qu'il y a un besoin croissant d'aides-enseignantes et d'aides-enseignants formés et accrédités et qu'ils risquent d'être en danger s'ils n'embauchent pas d'aides-enseignantes et d'aides-enseignants qualifiés et s'ils ne leur fournissent pas une formation continue.

Voici les recommandations du CCMEED :

Que le ministère de l'Éducation transmette au ministère de la Formation et des Collèges et Universités la recommandation selon laquelle ce dernier collabore avec les collèges pour élaborer des normes de cours en éducation de l'enfance en difficulté à l'intention des aides-enseignantes et aides-enseignants.

Que le ministère de l'Éducation, conformément à l'article 3(1) du Règlement 306,

émette des lignes directrices aux conseils scolaires leur demandant d'élaborer dans le cadre de leurs plans de l'enfance en difficulté, des stratégies et des objectifs pour embaucher des aides-enseignantes et aides-enseignants qualifiés et ayant reçu une formation spécifique. Ces plans comprendront les éléments suivants :

- une description de poste spécifique pour aide-enseignant – en fonction des besoins des élèves identifiés par l'entremise du CIPR
- salaires et barèmes qui correspondent à l'expertise et à l'expérience
- plans de formation et de soutien continus et réguliers destinés au personnel déjà embauchés
- un calendrier pour établir la formation du personnel déjà embauché
- un calendrier pour embaucher du personnel ayant reçu une formation

Le CCMEED recommande que le ministère de l'Éducation demande qu'on modifie la *Loi sur l'Éducation* (article 170.3) de sorte que les conseils scolaires soient obligés d'adhérer à des lignes directrices sur les attentes en matière de formation et de critères d'embauche des aides-enseignantes et aides-enseignants. Le CCMEED recommande aussi que le ministère de l'Éducation passe en revue la définition d'une aide-enseignante ou d'un aide-enseignant tout comme les questions de formation, de sécurité et d'ordre juridique signalées dans l'exposé de position.

Initiatives touchant à la réussite des élèves

Le Conseil est heureux de la direction choisie par le groupe de travail sur la réussite des élèves qui explore une variété d'itinéraires d'études possibles qui permettront à tous les élèves d'atteindre leurs objectifs postsecondaires et leurs objectifs d'emploi. Le CCMEED est d'avis que même si les élèves ayant des besoins particuliers sont inclus dans cette initiative, tout financement destiné au programme sur la réussite des élèves devra être distinct et séparé de l'enveloppe de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Rapport du vérificateur provincial

Durant le processus de vérification, plusieurs membres du Conseil ont rencontré des membres du personnel du bureau du vérificateur provincial pour discuter de questions de conformité touchant à l'éducation de l'enfance en difficulté. Le Conseil appuie les recommandations du rapport du vérificateur provincial et attend avec intérêt de pouvoir fournir son opinion et ses conseils au Ministre sur la façon de répondre aux recommandations sur une base continue.

Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario

Le CCMEED soutient les efforts déployés par les tribunaux tout comme le rôle qu'ils jouent pour assurer la redevabilité des programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté. Le CCMEED a entendu les inquiétudes exprimées à l'égard de l'incertitude entourant les procédures, le processus et le calendrier. Le Conseil a recommandé que les tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario clarifient les procédures et le calendrier et qu'ils prennent en considération la rédaction de règlements de procédure ainsi que d'un guide d'information pour les parties qui comparaissent devant le tribunal. Le CCMEED recommande également que le

gouvernement envisage la médiation dans le cadre du processus de résolution des différends des tribunaux.

Transition des élèves

Selon le CCMEED, tous les élèves, quels que soient leur anomalie ou le niveau de soutien qui leur est nécessaire, devraient pouvoir s'attendre à ce que les éducateurs et leurs familles voient leurs points forts et les aident à viser haut pour leur avenir. Le processus de planification de la transition ne doit pas se limiter aux possibilités actuelles et conventionnelles menant aux activités postsecondaires. La planification individuelle n'est pas une fin en soi, mais un processus qui aide à bâtir des liens et des relations dans la communauté. Le but visé par chaque élève doit être de mener une vie à part entière dans la communauté. Le plan de transition doit indiquer ce but et aider l'élève à obtenir le soutien nécessaire pour qu'il réalise ses buts à la fois aux niveaux éducationnel et de sa carrière.

Les questions de transition globales qu'il faut considérer dans les années à venir touchent les services nécessaires préscolaires et postscolaires, l'échange de renseignements entre les organismes extérieurs et le système scolaire, les ressources requises pour faciliter la transition efficace et le soutien communautaire durant les années scolaires.

Le CCMEED recommande ce qui suit :

- que le ministère de l'Éducation s'informe pour savoir si les conseils scolaires attribuent à leur personnel la responsabilité de planifier la transition;
- que l'on élabore et publie des modèles de soutien de la transition destinés aux élèves et ce pour toutes les anomalies, dans leur conseil scolaire et leur communauté;
- que le ministère de l'Éducation identifie et suive les élèves ayant des besoins particuliers pour s'assurer à ce qu'ils reçoivent les services préscolaires qui leur sont nécessaires pour réussir leur transition au système scolaire, comme suit :
    - déterminer s'il existe des coordonnateurs responsables de la transition pour les enfants autistes qui font la transition entre des services d'intervention comportementale intensive et l'école;
    - reconnaître le besoin du dépistage de troubles de la vision chez les nourrissons et référer à un placement à des services d'intervention préscolaire spécialisés pour les nourrissons ayant un trouble de vision;
    - établir des plans de transition opportuns et continus du Programme universel de dépistage des troubles de l'ouïe chez les nourrissons et d'intervention précoce universel vers les programmes fournis en milieu scolaire pour assurer une communication continue et des services d'appui audiologiques aux enfants sourds et malentendants d'âge préscolaire et scolaire.

Rapport de l'étude de M. Rae sur l'accès à l'enseignement supérieur des étudiantes et étudiants ayant un handicap

Le CCMEED a participé aux consultations menées dans le cadre de l'étude de M. Rae sur *l'accès à l'enseignement supérieur des étudiantes et étudiants ayant un handicap* et a fait plusieurs recommandations au groupe d'étude sur la conception et le financement de l'éducation postsecondaire en Ontario. Les recommandations du CCMEED portaient en particulier sur une gamme de soutien et de services nécessaires aux adaptations appropriées pour les élèves ayant divers besoins particuliers et fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'augmenter leur participation aux études supérieures et leur taux de succès, d'améliorer la qualité des études postsecondaires, de mettre en place un système coordonné pour atteindre l'objectif de l'Ontario d'une éducation plus élevée et envisager des possibilités de financement de l'enseignement supérieur. Le CCMEED appuie l'engagement pris par le gouvernement de faire du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario un modèle que d'autres voudront suivre. Voici quelques-unes des recommandations du CCMEED, énumérées sans ordre particulier :

- **Accessibilité** : Les étudiantes et étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires devraient répondre aux mêmes normes et exigences de cours que leurs pairs qui n'ont pas de besoins particuliers et devraient bénéficier d'adaptations qui leur permettent un accès équitable aux cours et aux démonstrations d'apprentissage.

- **Amélioration de la qualité d'une éducation plus élevée :** Accroître le succès des étudiantes et étudiants en améliorant considérablement la qualité de l'enseignement.

- **Conception du système** : Besoin d'assurer une transition harmonieuse entre l'école secondaire et le collège ou l'université, en offrant notamment une orientation des installations du campus et la prestation des adaptations requises le premier jour de l'école sans devoir réévaluer les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant.

- **Financement** : Financement réservé aux réévaluations ou aux premières évaluations nécessaires des points forts et des besoins d'apprentissage des étudiantes et étudiants. L'accès à la Bourse pour étudiantes et étudiants handicapés dans les cas où les étudiants ne sont pas admissibles au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

- **Redevabilité :** Établir un cadre de redevabilité qui précise les rôles, les responsabilités et les attentes en matière d'éducation postsecondaire afin d'assurer une efficacité optimale. Le cadre de redevabilité de l'éducation postsecondaire devrait constituer le fondement des politiques, des programmes et des services. Il devrait reposer sur une vision organisée qui traduit les valeurs et les principes axés sur les étudiantes et étudiants, l'accessibilité, la qualité, la capacité du système, le financement et la redevabilité. Le cadre de redevabilité devrait définir clairement des concepts critiques (tels que la *redevabilité* et la *qualité*) afin de créer une compréhension commune. Il devrait également identifier tous les partenaires responsables de l'éducation postsecondaire, y

compris dans les secteurs de l'éducation secondaire et privé. Ce cadre devrait inclure des stratégies et des modèles qui encouragent et renforcent les principes et les pratiques de redevabilité, ce qui devrait permettre aux partenaires de s'acquitter de leurs responsabilités, comme prévu, et de promouvoir une culture basée sur les résultats.

Planification de l'entrée à l'école

En janvier 2005, les membres du CCMEED ont eu l'occasion de participer à des groupes de discussion et de fournir leurs commentaires sur le contenu proposé du *Guide sur la planification de l'entrée à l'école*. Un aperçu du guide a été présenté au CCMEED par la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté du Ministère. Le CCMEED a adopté une résolution en faveur de la rédaction du guide, de même que deux résolutions recommandant que le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fassent une annonce conjointe concernant le guide et le présentent dans le cadre de l'initiative *Meilleur départ*, et que le ministère de l'Éducation élabore un guide sur l'entrée à l'école à l'intention des parents.

Diagnostic du trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention chez les étudiantes et étudiants du postsecondaire

Le CCMEED a abordé avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités la question de l'omission des psychologues et des associés en psychologie autorisés à diagnostiquer les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention en Ontario, aux termes de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*. Le Ministère avait établi ses lignes directrices concernant le diagnostic en se fondant sur la définition étendue d'incapacité permanente utilisée par le gouvernement fédéral en relation avec la Subvention canadienne pour études pour les personnes handicapées et avait ajouté un paragraphe au guide pour indiquer un tel changement. La définition était accompagnée d'une note concernant le diagnostic des troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention, formulée comme suit : « Le trouble déficitaire de l'attention et le trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention sont des troubles neuropsychologiques et ne constituent pas une difficulté d'apprentissage ; donc un certificat médical est requis et non pas une évaluation de difficulté d'apprentissage». Par conséquent, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités exige que l'étudiante ou l'étudiant obtienne une attestation médicale afin d'être admissible à des adaptations du programme au niveau postsecondaire en raison d'un trouble déficitaire de l'attention ou d'un trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention.

Cette révision permet aux étudiantes et étudiants d'avoir un plus grand accès aux professionnels de la santé réglementés pour qu'ils puissent poser un diagnostic et recommander des adaptations qui leur fournissent une accessibilité plus étendue aux programmes d'études postsecondaires. Le CCMEED a en plus demandé que les associés en psychologie, au même titre que les psychologues, soient ajoutés à la liste des professionnels de la santé réglementés et accrédités autorisés à diagnostiquer les troubles déficitaires de l'attention et les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention.

Appréciation

Le Conseil aimerait féliciter le Ministère pour avoir entrepris un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer le leadership et la capacité des conseils scolaires. À noter parmi celles-ci : des forums régionaux sur l'enseignement des élèves autistes, la création du Secrétariat de la littératie et de la numératie, le programme axé sur la réussite des élèves et des groupes d'experts sur plusieurs questions.

CONCLUSION

Ce rapport reflète les observations, les défis et les recommandations les plus importants résultant des travaux du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'année 2004-2005. Le Conseil se réjouit de l'agenda général d'éducation annoncé par le gouvernement et attend avec intérêt l'occasion de vous faire part de ses commentaires, au fur et à mesure de la mise en œuvre de cet agenda.

À titre de présidente de votre Conseil, j'espère pouvoir de nouveau travailler avec vous au cours de la prochaine année afin d'assurer l'amélioration continue des programmes et services pour les élèves en difficulté.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,

Lynn Ziraldo
pour le Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

PARTIE 2

ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2004 ET EN 2005

Membres

La présidente aimerait souligner la contribution de M^me^ Carol Yaworski, représentant la communauté d'intérêts des difficultés d'apprentissage, qui est décédée en janvier 2005.

La présidente aimerait, de plus, souligner la contribution des membres suivants dont le mandat s'est terminé le 31 mars 2004 :

M. Jean-Luc Bernard, vice-président et membre représentant les agentes et agents de supervision et la communauté francophone

M. Raymond LeBlanc, membre représentant les troubles envahissants du développement /l'autisme et la communauté francophone

M^me^ Judy Ellis, membre représentant les communautés autochtones

La présidente aimerait souligner la contribution des membres suivants dont le mandat s'est terminé le 31 mars 2005 :

M^me^ Susanne Palmiere, membre représentant les anomalies d'ordre physique
M^me^ Nancy Kirby, membre représentant les conseillères et conseillers scolaires
M^me^ Norah-Lynn McIntyre, membre représentant la surdité et la surdité partielle.

La présidente aimerait souligner la contribution des membres suivants qui ont démissionné avant la fin de leur mandat pour des raisons personnelles :

M. Ken Golberg, membre représentant les travailleuses et travailleurs sociaux
M^me^ Barbara Uttley, membre représentant les enseignantes et enseignants

Réunions

Le Conseil a tenu des réunions **les 9 et 10 juin 2004, les 20 et 21 octobre 2004 et les 16 et 17 février 2005**.

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion de juin 2004 :

- Établissement des priorités – prochaines étapes
- Exposés de position sur les normes et la redevabilité / les normes de programmes
- Questions de transition
- Exposés de position du CCMEED
- Mises à jour du Ministère sur les sujets suivants :
  - Initiatives de littératie et de numératie
  - Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)
  - Qualité et responsabilité en éducation
  - Politiques et programmes en éducation de l'enfance en difficulté
  - Financement de l'éducation
  - Financement du transport des élèves
  - Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance / des Services à l'enfance et à la jeunesse
  - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
  - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
  - Mise à jour sur l'éducation de l'enfance en difficulté
  - Cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté
  - Priorités du CCMEED

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion d'octobre 2004 :

- Séance de remue-méninges – modèle de financement
- Mises à jour du Ministère sur les sujets suivants :
  - Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance / Services à l'enfance et à la jeunesse
  - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
  - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
  - Plans d'enseignement individualisé (PEI) : Guide (2004)
  - OQRE – Nouvelles initiatives
  - Initiatives de littératie et de numératie
  - Politiques et programmes en éducation de l'enfance en difficulté
  - Réussites ou défis dans les divers secteurs

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion de février 2005 :

- Mises à jour du Ministère sur les sujets suivants :
  - Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance / Services à l'enfance et à la jeunesse
  - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
  - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
  - Politique pour l'éducation en langue française en Ontario et la communauté francophone
  - Présentation – Meilleur départ
  - Mise à jour – Initiatives de littératie et de numératie
  - Mise à jour – Enseignement et développement du leadership
  - Présentation – Secrétariat de la littératie et de la numératie
  - Mise à jour – Curriculum
  - Réussites ou défis dans les divers secteurs

Le ministre de l'Éducation M. Gerard Kennedy a participé aux réunions du Conseil de juin 2004 et de février 2005. C'est avec plaisir que les membres du Conseil ont écouté le Ministre parler de son engagement personnel envers l'éducation de l'enfance en difficulté et réaffirmer son soutien continu au rôle joué par le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Les membres des comités permanents et spéciaux du Conseil ont participé à plusieurs téléconférences durant l'année portant sur les initiatives suivantes :

- Financement de l'éducation
- Mandat du comité de la coordination interministérielle des politiques et des programmes
- Dépenses de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Faire rapport de la subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et de la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Résultats de l'examen global de l'Allocation d'aide spécialisée et plans pour le cinquième cycle
- Mise à jour sur la stratégie d'éducation en milieu rural
- Mise à jour sur le financement du transport
- Planification de l'entrée à l'école
- Processus visant à déterminer les pratiques réussies de planification
- État de la revue sur l'utilisation des contraintes physiques
- Cadre de politique destiné aux enfants ayant des besoins particuliers complexes
- Centres de la petite enfance
- Prestation de services spécialisés
- Élimination des services audiologiques de la liste des services assurés
- Dépistage des troubles de la vision chez les nourrissons
- Programme de dépistage des troubles auditifs chez les nourrissons
- Évaluation du rendement des élèves
- Sécurité dans les écoles

La liste des comités permanents et spéciaux se trouve à l'annexe 3.

Consultations

Durant l'année, la présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, a eu plusieurs occasions de rencontrer le ministre de l'Éducation, la sous-ministre précédente de l'Éducation et les sous-ministres adjoints de la Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire, de la Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation et de la Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire. Ces réunions ont permis à la présidente du Conseil d'informer le Ministre, la sous-ministre précédente et les sous-ministres adjoints des travaux du Conseil tout en leur donnant la possibilité de répondre aux priorités, aux questions et aux recommandations du Conseil.

Les discussions ont porté sur les sujets suivants : le financement de l'éducation de

l'enfance en difficulté, les normes de programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté, la coordination des services, la formation des membres des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté, les évaluations provinciales, le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario, le Planificateur d'unités d'apprentissage de l'Ontario et la stratégie d'éducation en milieu rural.

La présidente et le vice-président du Conseil ont assisté, à plusieurs reprises durant l'année, aux réunions du comité du Partenariat de mise en œuvre du curriculum. Les sujets de discussion comprenaient le lancement du programme Passeport-formation et le besoin de soutien additionnel destiné au programme axé sur la réussite des élèves et à d'autres initiatives.

Parmi d'autres activités, la présidente du Conseil a assisté aux réunions d'associations provinciales, comme l'assemblée générale annuelle de la « Learning Disabilities Association of Ontario » et du « Council for Exceptional Children ». La présidente du Conseil a également participé au symposium sur les élèves à risque organisé par le Ministère pour les équipes des conseils scolaires.

La présidente et d'autres membres du Conseil ont rencontré des représentants de différentes directions du Ministère à plusieurs occasions afin de s'assurer que les perspectives, les préoccupations et les recommandations du Conseil étaient comprises par ceux qui sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes touchant l'enfance en difficulté.

La présidente et des membres du Conseil ont pris la parole partout en Ontario, y compris aux réunions des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires, des associations de parents, des groupes professionnels et aux divers cours de qualifications additionnelles afin de faire connaître les activités du Conseil et de recueillir des commentaires sur des questions pertinentes. Les membres ont continué d'entretenir des relations avec les groupes d'intérêt qu'ils représentent afin d'obtenir leurs commentaires sur les pratiques réussies et les défis qui sont communs à l'ensemble du Conseil. Ces commentaires servent à informer le Conseil des questions à discuter et l'aident à préparer l'ordre du jour de l'année suivante. Un modèle du formulaire utilisé par les membres du Conseil pour faire état des consultations effectuées figure à l'annexe 4.

Auto-évaluation

Le Conseil a poursuivi la pratique de l'évaluation continue de sa propre efficacité. Un résumé des évaluations formulées par les membres du Conseil est présenté à tous les membres et au personnel du Ministère après chaque réunion. Un exemplaire du formulaire d'évaluation utilisé par les membres du Conseil figure à l'annexe 5.

CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Partie 3

du rapport annuel au Ministre :

RÉSOLUTIONS

POUR LA PÉRIODE ALLANT

DE JUIN 2004 À FÉVRIER 2005

TABLE DES MATIÈRES

Résolutions	Page
Exposés de position du CCMEED	28
Cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté	28
Mandat du CCMEED	28
OQRE	30
Transport des élèves	30
Plans d'accessibilité des conseils scolaires	31
Littératie	32
Technologie d'aide	32
Appareils et accessoires fonctionnels	32
Loi sur la sécurité dans les écoles	32
Programme axé sur la réussite des élèves	33
Fonds pour l'équité et l'efficacité	33
Littératie et numératie	34
Planification de l'entrée à l'école	34
Plan d'enseignement individualisé (PEI) : Guide	34
Plans de l'éducation de l'enfance en difficulté	35
Services de santé auxiliaires en milieu scolaire	36
Programmes prévus à l'article 20	37

CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RÉSOLUTIONS POUR LA PÉRIODE ALLANT DE JUIN 2004 À FÉVRIER 2005

Durant la période allant de juin 2004 à février 2005, le Conseil a adopté 37 résolutions classées comme suit :

Exposés de position du CCMEED

04/05.01.04 **Qu'il soit résolu que :** l'exposé de position sur le transport des élèves en difficulté soit approuvé en principe.

04/05.01.05 **Qu'il soit résolu que :** l'exposé de position sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté soit approuvé en principe.

04/05.01.06 **Qu'il soit résolu que :** l'exposé de position sur la coordination interministérielle des politiques et programmes soit approuvé en principe.

04/05.01.07 **Qu'il soit résolu que :** l'exposé de position sur la redevabilité et les normes soit approuvé en principe.

04/05.01.08 **Qu'il soit résolu que :** les exposés de position sur le test provincial, les normes de programmes, les aides-enseignantes et aides-enseignants, les transitions des élèves, les élèves autochtones, la petite enfance et la sécurité des élèves soient approuvés en principe.

Cadre de politique de l'éducation de l'enfance en difficulté

04/05.01.13 **Attendu que :** la récente initiative de planification stratégique du CCMEED a permis de déterminer qu'il convenait de disposer d'un cadre politique en matière d'éducation de l'enfance en difficulté pour faciliter l'analyse de questions essentielles comme les normes de redevabilité et du financement.

Qu'il soit résolu que : le cadre politique en matière d'éducation de l'enfance en difficulté élaboré par le CCMEED soit approuvé en principe.

Mandat du CCMEED

04/05.02.01 **Attendu que :** le mandat du Comité permanent sur la redevabilité et les partenariats est approuvé en principe;

Qu'il soit résolu que : le mandat du Comité permanent de la redevabilité et des partenariats soit approuvé en principe.

04/05.02.02 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial sur le rendement, les résultats et les mesures est approuvé en principe;

Qu'il soit résolu que : le mandat du Comité spécial sur le rendement, les résultats et les mesures soit approuvé en principe.

04/05.02.07 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial du financement de l'éducation a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat modifié du Comité spécial du financement de l'éducation soit approuvé.

04/05.02.08 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial de la gestion des connaissances et des technologies d'assistances a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat modifié du Comité spécial de gestion des connaissances et des technologies d'assistance soit approuvé.

04/05.02.09 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial de gestion des talents a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat modifié du Comité spécial de gestion des talents soit approuvé.

04/05.02.10 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial des politiques pour les écoles secondaires a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat du Comité spécial des politiques pour les écoles secondaires soit approuvé, tel que modifié.

04/05.02.11 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial de la coordination des services a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat du Comité spécial de la coordination des services soit approuvé, tel que modifié.

04/05.02.12 **Attendu que :** le mandat du Comité spécial de l'enseignement aux élèves et de l'évaluation des élèves a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat modifié du Comité spécial de l'enseignement aux élèves et de l'évaluation des élèves soit approuvé.

04/05.02.14 **Attendu que :** le mandat du Comité permanent de la capacité du système a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat du Comité permanent de la capacité du système soit approuvé.

04/05.02.16 **Attendu que :** le mandat du Comité permanent de l'apprentissage des élèves a été établi;

Qu'il soit résolu que : le mandat du Comité permanent de l'apprentissage des élèves soit approuvé, tel que modifié.

OQRE

04/05.01.01 **Attendu que :** la version imprimée du Test de compétences linguistiques de 10e année est normalisée dans toute la province et que l'OQRE fournit cette version aux écoles afin qu'elles puissent la convertir par numérisation en un texte convenant à l'utilisation d'un logiciel de la voix, et étant donné la sécurité entourant le contenu de ce test, les écoles disposent de peu de temps pour numériser le document, et lorsqu'on numérise un texte en vue de son accès électronique on n'obtient pas nécessairement une transcription textuelle, les élèves qui ont accès au Test par ce moyen peuvent être désavantagés.

Qu'il soit résolu que : le ministère de l'Éducation demande à l'OQRE de fournir une version numérisée normalisée du Test à toutes les écoles dans tous les formats convenant aux logiciels de la voix approuvés.

Transport des élèves

04/05.01.02 **Attendu que :** le nouveau modèle de financement pour le transport des élèves accorde aux conseils scolaires la responsabilité de toutes les décisions liées à la provision du transport des élèves, et que la *Loi sur l'éducation* ne précise pas de politique particulière sur le transport des élèves en difficulté; et

Attendu que : l'article 190 de la *Loi sur l'éducation* accorde aux conseils scolaires le pouvoir d'assurer le transport des élèves, et que même les élèves des établissements de soins, de traitement, de garde et de services correctionnels ne sont pas des élèves du Conseil, le paragraphe 190 (3) permet aux conseils scolaire d'assurer le transport des personnes qui remplissent les conditions d'élèves résidents du conseil scolaire :

Qu'il soit résolu que : le Ministère élabore une note Politique/Programmes exigeant que les conseils scolaires établissent des politiques et des procédures qui :

- répondent aux besoins des élèves ayant des handicaps de disposer d'un moyen de transport à accès facile pour se rendre à l'école et en revenir (y compris le soutien personnel), pour participer aux activités liées aux programmes d'études (excursions, placements d'un programme d'éducation coopérative), pour participer à des programmes organisés par d'autres conseils scolaires ou avec d'autres ministères (y compris les programmes d'été) et pour participer aux activités parascolaires (associations, activités de l'école, etc.);

- comprennent un engagement à long terme en vue de l'intégration des élèves en difficulté dans les autobus ordinaires, lorsque cela est possible;

- prévoient le transport permettant aux élèves de participer aux programmes et services de l'éducation de l'enfance en difficulté, lorsque la distance rend un élève admissible ou que l'élève ne peut marcher sans danger;

- prévoient le transport pour les programmes offerts aux termes de l'article 20, soit les programmes dans les établissements de soins, de traitement, de garde et de services correctionnels approuvés par le gouvernement.

Plans d'accessibilité des conseils scolaires

04/05.01.03 **Attendu que :** la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) exige que tous les conseils scolaires publient annuellement un plan d'accessibilité, et que les membres du CCMEED s'inquiètent du fait qu'aucune ligne directrice, aucune norme de mesure ni aucun processus d'examen n'existent actuellement pour l'élaboration de ces plans :

Qu'il soit résolu que : EDU demande au ministère des Affaires civiques et de l'Immigration :

- de fournir au CCMEED une mise à jour sur les résultats des récentes consultations sur la LPHO;
- d'informer le CCMEED de toute mesure visant à évaluer les progrès accomplis pour ce qui est des plans d'accessibilité des conseils scolaires;
- d'indiquer au CCMEED si des fonds seront accordés pour aider les conseils scolaires à mettre en oeuvre leur plan d'accessibilité.

Qu'il soit résolu que : ÉDU détermine la faisabilité d'inclure les plans d'accessibilité des conseils scolaires sous forme d'addenda à leur plan de l'enfance en difficulté.

Littératie

04/05.01.09 **Attendu que :** EDU a publié une note de service concernant un autre moyen pour les élèves de satisfaire à l'exigence linguistique pour l'obtention du diplôme (processus décisionnel) :

Qu'il soit résolu que : EDU établisse une procédure pour évaluer le processus décisionnel et présente un rapport à ce sujet au CCMEED.

Technologie d'adaptation

04/05.01.10 **Attendu que :** le CCMEED s'intéresse depuis longtemps à la technologie d'adaptation et aux besoins des élèves en difficulté devant utiliser des tests en formats différents;

Qu'il soit résolu que : EDU modifie les critères d'inclusion à la Liste Trillium afin qu'y figurent seulement les éditeurs qui offrent une version électronique de leurs manuels.

Appareils et accessoires fonctionnels

04/05.02.13 **Attendu qu' :** il revient aux conseils scolaires d'installer et d'entretenir les appareils fonctionnels obtenus grâce au financement de l'AAS I;

Qu'il soit résolu que : le Ministère informe les conseils scolaires qu'il leur revient aux termes des lignes directrices de l'AAS I d'installer et d'entretenir les appareils fonctionnels dont ont besoin les élèves selon ce qui figure dans leur PEI;

Loi sur la sécurité dans les écoles

04/05.01.11 **Attendu qu' :** il existe une forte perception, soulignée récemment dans des rapports de la CODP et du TDSB, que la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles* et les lignes directrices connexes des conseils scolaires ont des répercussions excessives sur les élèves en difficulté :

Qu'il soit résolu que : EDU procède à un examen de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles* pour ce qui concerne ses répercussions sur les élèves en difficulté.

Programme axé sur la réussite des élèves

04/05.01.12 **Attendu que :** le CCMEED appuie le programme Réussite scolaire de EDU (équipes de redressement, cours élaborés à l'échelon local, comité décisionnel en matière de littératie) (annonce du 8 juin 2004) :

Qu'il soit résolu que : le CCMEED soit régulièrement mis à jour concernant le programme Réussite scolaire.

Fonds pour l'équité et l'efficacité

04/05.02.03 **Attendu que :** les comités consultatifs sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCED) sont des partenaires essentiels dans l'élaboration des plans de l'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires;

Qu'il soit résolu que : tout conseil scolaire demandant du financement au Fonds pour l'équité et l'efficacité soit tenu de montrer qu'il a pleinement consulté son comité consultatif pour l'éducation de l'enfance en difficulté et qu'il a le soutien de son plan de façon conforme au processus d'élaboration des plans de l'éducation de l'enfance en difficulté.

04/05.02.04 **Attendu que :** le ministère de l'Éducation a créé le Fonds pour l'équité et l'efficacité;

Qu'il soit résolu que : le CCMEED soit consulté pour les décisions concernant les critères du Fonds pour l'équité et l'efficacité et reçoive régulièrement des mises à jour.

04/05.02.05 **Attendu que :** le Ministre de l'Éducation a créé le Bureau de l'efficacité et de l'efficience;

Qu'il soit résolu que : le CCMEED soit consulté sur l'établissement et les activités continues du Bureau de l'efficacité et de l'efficience.

04/05.03.06 **Attendu que :** le CCMEED a recommandé l'utilisation du Fonds pour l'équité et l'efficacité dans sa lettre au Ministre datée du 27 octobre 2004;

Attendu que : les conseils scolaires ont besoin de délais pour planifier les programmes et les services destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2005-2006;

Qu'il soit résolu que : le CCMEED recommande que le Fonds pour l'équité et l'efficacité soit mis à la disposition des conseils scolaires pour qu'ils puissent l'utiliser durant l'année scolaire 2004-2005;

Qu'il soit résolu que : le CCMEED recommande que le ministère de l'Éducation mette en place un financement stable pour 2005-2006 incluant une hausse des coûts causée par l'inflation jusqu'à l'établissement de la nouvelle formule de financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2006-2007 et pour les exercices subséquents.

Littératie et numératie

04/05.02.06 **Attendu que :** certains parents ont été informés que les élèves ayant des besoins particuliers ne sont pas censés être inclus dans les initiatives de littératie et de numératie au niveau de l'école;

Qu'il soit résolu que : le Ministère communique le plus tôt possible avec les conseils scolaires pour préciser que les élèves ayant des besoins particuliers doivent être inclus dans toutes les initiatives de littératie et de numératie

Planification de l'entrée à l'école

04/05.03.03 **Attendu que :** le ministère de l'Éducation élabore un guide sur la planification de l'entrée à l'école;

Attendu que : le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont pris l'engagement de travailler en collaboration;

Qu'il soit résolu que : le ministère de l'Éducation envisage de faire une annonce conjointe avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse concernant le guide sur la planification de l'entrée à l'école et établir un rapport entre celui-ci et l'initiative Meilleur départ.

04/05.03.04 **Attendu que :** le ministère de l'Éducation élabore un guide sur la planification de l'entrée à l'école;

Qu'il soit résolu que : le ministère de l'Éducation élabore un guide sur l'entrée à l'école destiné aux parents.

Plan d'enseignement individualisé (PEI) : Guide

04/05.02.15 **Attendu que :** le Ministère a publié une mise à jour du guide sur les PEI et

que certains secteurs ont interprété cela comme un changement aux normes s'appliquant aux PEI;

Qu'il soit résolu que : le Ministère envoie aux CCED et aux conseils scolaires une directive indiquant que les normes s'appliquant aux PEI n'ont pas changé et que le *Plan d'enseignement individualisé (PEI), Guide 2004* est simplement une mise à jour destinée à mieux préciser le processus et les normes s'appliquant aux PEI.

04/05.03.01 **Attendu que :** la *Loi sur l'éducation* exige que le ministre de l'Éducation établisse des catégories et des définitions des anomalies pour que les conseils scolaires puissent identifier un élève comme un « élève en difficulté » au moyen du Comité d'identification, de placement et de révision;

Attendu que : les définitions de ces catégories par le ministère de l'Éducation n'ont pas été révisées depuis 1984, malgré les progrès considérables réalisés en théorie et en pratique;

Attendu que : beaucoup d'initiatives de politiques et de programmes récents du ministère de l'Éducation exigent que l'identification et l'intervention précoces soient une priorité pour répondre aux besoins des élèves;

Attendu que : l'esprit et l'objet du Règlement 181/98 sont respectés;

Qu'il soit résolu que : le ministère de l'Éducation mette à jour les catégories et les définitions des anomalies aussitôt que possible pour qu'elles correspondent aux recherches empiriques et pratiques actuelles.

Plans de l'éducation de l'enfance en difficulté

04/05.03.02 **Attendu que :** les conseils scolaires doivent soumettre des plans pour l'enfance en difficulté aux termes du *Règlement 306* et des *Normes relatives aux plans pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires (2000)*;

Attendu que : le CCMEED s'inquiète de voir que les plans pour l'enfance en difficulté sont à l'heure actuelle axés sur les processus d'adhérence plutôt que sur les résultats positifs pour les élèves;

Qu'il soit résolu que : les *Normes relatives aux plans pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires, 2000*, soient révisées pour refléter une approche qui soit davantage axée l'amélioration des résultats du rendement des élèves.

04/05.03.05 **Attendu que :** le *Règlement 306* stipule que des plans pour l'enfance en difficulté soient soumis une fois par an;

Attendu que : dans son rapport, le vérificateur provincial a recommandé ce qui suit :

- que les conseillères et conseillers scolaires, avec l'aide des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté, établissent des objectifs de prestation des services aux fins de gestion;
- qu'il y ait un rapport annuel de gestion qui indiquera si les objectifs de prestation de services ont été atteints et s'il faut prendre des mesures de redressement;
- que les conseils scolaires aient en place des systèmes et des procédures pour s'assurer que l'information présentée dans les plans et les rapports de gestion est exacte et complète;

Qu'il soit résolu que : le CCMEED appuie la conformité continue avec le *Règlement 306* (plans pour l'enfance en difficulté). De plus, le CCMEED recommande que, à partir de l'exercice en cours, les conseils scolaires soumettent des renseignements sur le lien entre le plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté et le budget de l'éducation de l'enfance en difficulté du conseil scolaire.

Services de santé auxiliaires en milieu scolaire

04/05.03.07 **Attendu que :** des recommandations ont été formulées par des organismes sur les services de santé auxiliaires offerts en milieu scolaire par les Centres d'accès aux soins communautaires (CASC);

Attendu que : la prestation des services coordonnés aux enfants en milieu scolaire fait l'objet d'une étude continue (Politique/Programmes Note n° 81);

Qu'il soit résolu que : le CCMEED participe aux discussions concernant les programmes de services de santé auxiliaires offerts en milieu scolaire.

Programmes prévus à l'article 20

04/05.03.08 **Attendu qu' :** il existe des problèmes de longue date touchant le processus d'admission et de sortie des enfants et des jeunes concernant les programmes prévus à l'article 20;

Attendu que : le financement pour une période de transition entre les programmes prévus à l'article 20 et le milieu scolaire doit faire l'objet d'une révision;

Attendu que : certains fournisseurs de programmes prévus à l'article 20 déclarent qu'en raison de la « gravité de leurs besoins », des enfants et des

jeunes ne sont pas admissibles à un traitement ou qu'ils sont retirés de tels programmes pour cette même raison;

Attendu que : des élèves reçoivent un enseignement à domicile en attendant d'être admissibles aux programmes prévus à l'article 20;

Il est résolu que : le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse continuent de discuter des politiques et des pratiques réussies pour répondre aux besoins des élèves qui nécessitent les programmes prévus à l'article 20.

ANNEXE 1

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a été constamment renouvelé depuis et s'appelle aujourd'hui le Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMED). Voici la description du mandat et de la structure du Conseil pour l'exercice 2004-2005.

Le Conseil donne des avis au ministre de l'Éducation sur toute question se rapportant à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté, y compris l'identification et la prestation de programmes d'intervention précoce pour les élèves ayant des besoins particuliers.

En particulier, le Conseil :

- répond aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères qui lui sont présentées de temps à autre;
- identifie les inquiétudes qui entourent la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficulté et fournit des renseignements, des avis et des recommandations à l'attention du ministère;
- présente au ministre un rapport annuel et des recommandations;
- se réunit trois fois par an pendant une durée maximale de quatre jours et demi par an.

Les critères d'adhésion au Conseil ont été modifiés en 1996. Au lieu de réserver des sièges à des organismes particuliers, le Conseil présente aujourd'hui la composition suivante :

- un siège pour chacune des dix anomalies;
- un siège pour chacune des neuf catégories du milieu de l'éducation et du milieu professionnel;
- un siège pour une ou un élève;
- un siège pour les communautés autochtones;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services sociaux et communautaires et pour le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (connu auparavant sous le nom de ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance);
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;

- deux représentants de la communauté francophone et deux représentants des milieux catholiques, nommés parmi les membres susmentionnés.

ANNEXE 2

CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
DU 1er AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Anomalie/Communauté d'intérêts représentée	Membres

Anomalies :	
Toutes les anomalies	Lynn Ziraldo, présidente
Difficultés d'apprentissage	Carol Yaworski (décédée)
Troubles envahissants du développement/autisme	Raymond LeBlanc
Surdité et surdité partielle	Norah-Lynn McIntyre
Douance	Ginny Dunlop
Handicap de développement	Janice Strickland
Cécité et basse vision	Ellen Goodman
Handicap physique	Susann Palmiere
Anomalies multiples	Marlene Sartor
Anomalies du comportement et communauté catholique	John Wilhelm
Groupes du milieu de l'éducation	
Agentes et agents de supervision, communauté francophone	Jean-Luc Bernard, vice-président
	Nancy Kirby
Conseillères et conseillers scolaires	Annette Webber
Directrices et directeurs d'école	Barbara Uttley
Enseignantes et enseignants	(Vacant)
Aides-enseignantes et aides-enseignants	(Vacant)
Soutien professionnel	
Personnel médical	D[r] Jay Rosenfield
Psychologues	D[r] Lynne A. Beal
Travailleuses et travailleurs sociaux	Vacant
Orthophonistes et communauté catholique	Susan Menary
Élèves et jeunes	Roshni Ramchandani
Communautés autochtones	Judy Ellis
Membres sans droit de vote	
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	Mary Iannuzzielo
Ministère des Services sociaux et communautaires et ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	Mary Beaudoin
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	Lesley Langdon
Ministère de l'Éducation	
Secrétaire du Conseil	Noorie Kabani

ANNEXE 3

CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS

2004 – 2005

Comité	Comité	Comité
Comité permanent : **Redevabilité et partenariats** **Susan Menary, présidente** Ginny Dunlop Marlene Sartor Jean-Luc Bernard D[r] Jay Rosenfield Susann Palmiere Lynn Ziraldo, membre d'office	**Comité permanent :** **Apprentissage des élèves** **Marlene Sartor, présidente** Ginny Dunlop Susan Menary Jean-Luc Bernard Ellen Goodman Janice Strickland Norah-Lynn McIntyre Raymond LeBlanc Judy Ellis	**Comité permanent :** **Capacité du système** **Ginny Dunlop, présidente** Susan Menary Marlene Sartor Nancy Kirby John Wilhelm D[r] Lynne Beal Annette Webber Judy Ellis Jean Luc Bernard Lynn Ziraldo, membre d'office
Comité spécial : **Rendement / résultats** **Nancy Kirby, présidente** Ginny Dunlop Janice Strickland Jay Rosenfield Sue Palmiere Norah-Lynn McIntyre Lynn Ziraldo, membre d'office	**Comité spécial :** **Politique concernant les écoles secondaires** **Ellen Goodman, présidente** Judy Ellis Janice Strickland Sue Palmiere Marlene Sartor Nancy Kirby Lynn Ziraldo, membre d'office	**Comité spécial :** **Financement de l'éducation** **Nancy Kirby, présidente** Ellen Goodman Judy Ellis Norah-Lynn McIntyre Ginny Dunlop Personne-ressource du Ministère : Lynn Ziraldo, membre d'office
	Comité spécial : **Coordination des services** **Norah-Lynn McIntyre, présidente** Lynne Beal Judy Ellis Susan Menary John Wilhelm Lynn Ziraldo, membre d'office	**Comité spécial** **Gestion du savoir / Technologie et recherche** **D[r] Lynne Beal, présidente** John Wilhelm Lynn Ziraldo, membre d'office Ginny Dunlop, membre d'office
	Comité spécial **Enseignement aux élèves et évaluation** **Barbara Uttley, présidente** Annette Webber Janice Strickland Sue Palmiere Ginny Dunlop Lynn Ziraldo, membre d'office	**Comité spécial** **Gestion du talent** **Annette Webber, présidente** Ellen Goodman Lynn Ziraldo, membre d'office Ginny Dunlop, membre d'office

ANNEXE 4

CONSEIL CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PRÉSENTÉ PAR :_____
Nom du membre du Conseil

COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

Date et source	Pratiques réussies	Défis / préoccupations	Solutions possibles

DIRECTIVES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

- Les groupes d'intérêt peuvent utiliser ce formulaire s'ils souhaitent faire des commentaires au Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté, par l'entremise du membre du Conseil qui les représente, sur les pratiques réussies, les préoccupations et les défis ou pour proposer des solutions possibles dans le domaine d'anomalie ou d'intérêt qu'ils représentent. Une fois rempli, le formulaire doit être envoyé au représentant approprié siégeant au Conseil.

- Il faut inscrire dans la colonne appropriée du tableau les renseignements sur les pratiques réussies, les préoccupations ou les défis ainsi que les solutions possibles. Il faut entrer dans la première colonne du tableau le nom de l'organisation ou de la personne qui est la source de l'information ainsi que la date de la consultation. Si la source est une personne, son identité doit être protégée par l'utilisation d'un terme générique, comme « parent », « enseignant », etc.

- Les membres qui recueillent des renseignements auprès des groupes d'intérêts ou des personnes qu'ils représentent doivent rédiger un résumé des points saillants des renseignements qui leur ont été signalés et le fournir à la présidente du Conseil en indiquant qu'ils peuvent donner des précisions à tout membre qui le souhaite. Certains membres distribuent ce formulaire aux organisations des groupes d'intérêt qu'ils représentent et leur demandent de le remplir. Une telle démarche fournit des renseignements détaillés qui sont très utiles au membre qui représente le groupe d'intérêt particulier et fournit, en plus, des précisions qui sont plus facilement comprises par les autres membres du Conseil.

- Le membre du Conseil concerné doit remettre le résumé des points saillants à la présidente du Conseil avant chaque réunion régulière du Conseil. Les formulaires remplis devront être photocopiés et distribués à tous les membres durant la réunion du Conseil ou peu de temps après.

ANNEXE 5

Conseil consultatif du ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté – Analyse FFPM

FORCES (internes) *Indiquer ici les commentaires sur les points internes liés à la réunion.*	**FAIBLESSES (internes)** *Indiquer ici les commentaires sur les points internes liés à la réunion.*
POSSIBILITÉS (externes) *Indiquer ici les commentaires sur les points externes.*	**DÉFIS (externes)** *Indiquer ici les commentaires sur les points externes.*